Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 60/60

Vraignes-en-Vermandois

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

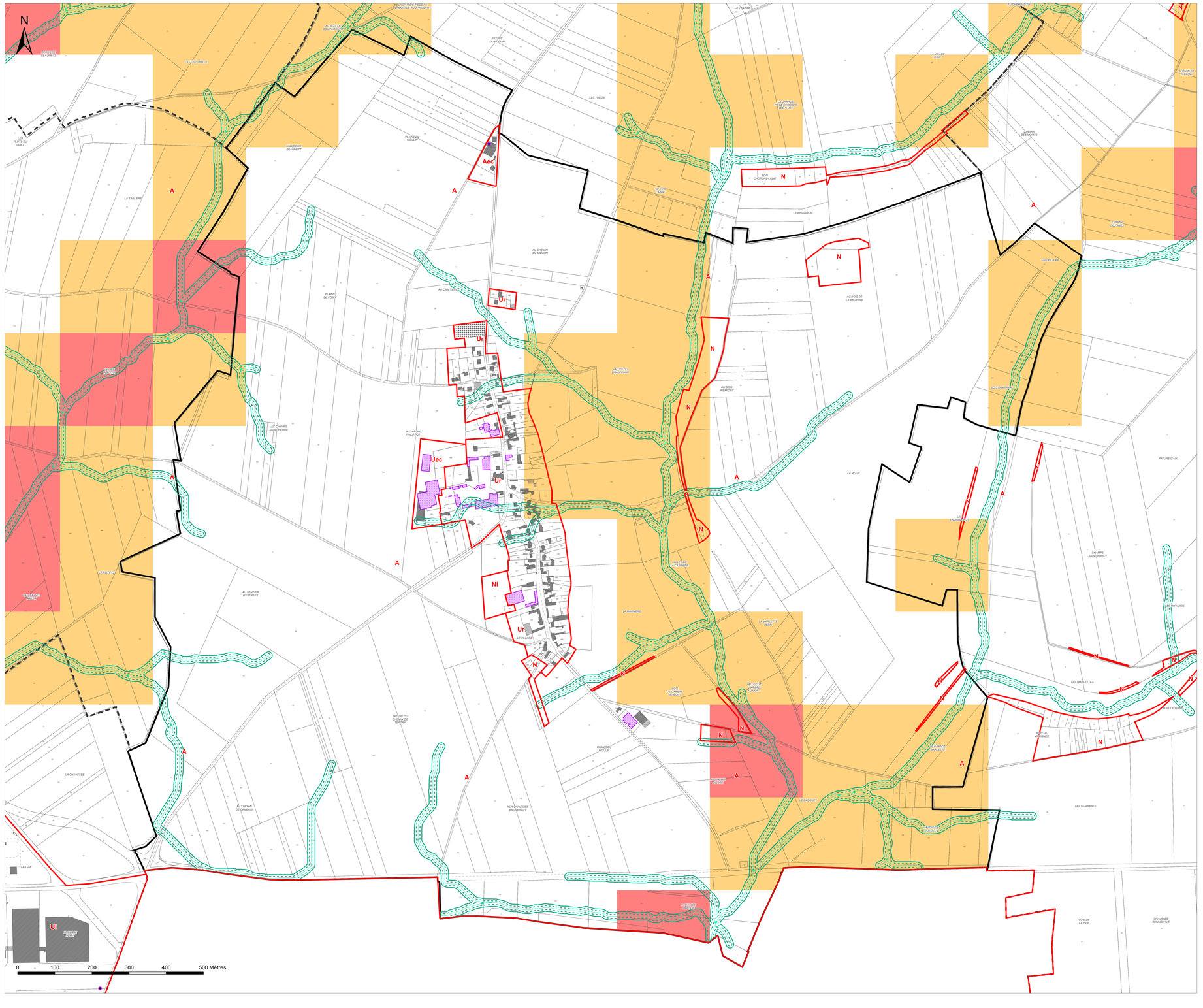

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 59/60

Villers-Faucon

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

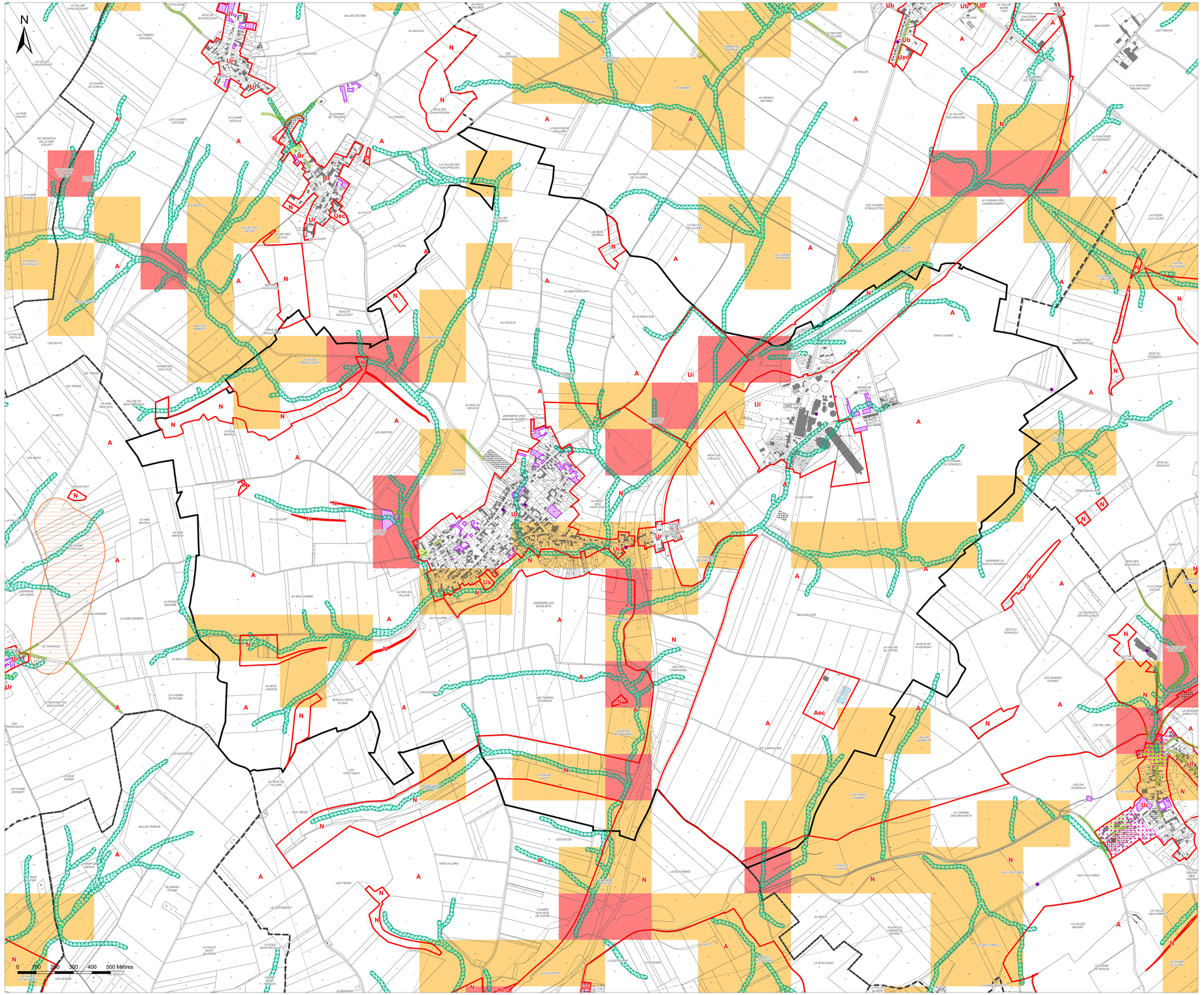

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 58/60

Villers-Carbonnel

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 57/60

Tincourt-Boucly

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

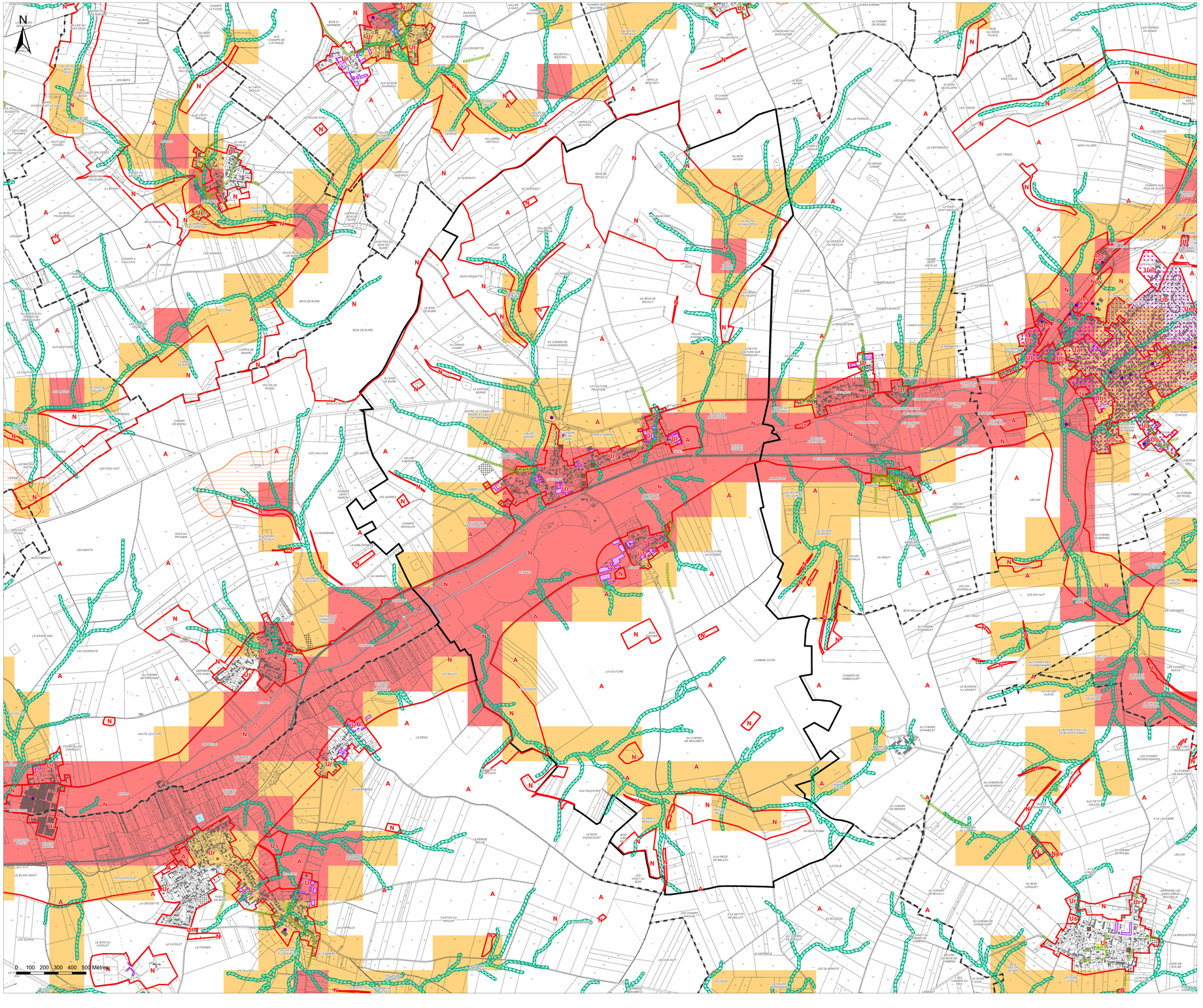

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 56/60

Templeux-le-Guérard

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

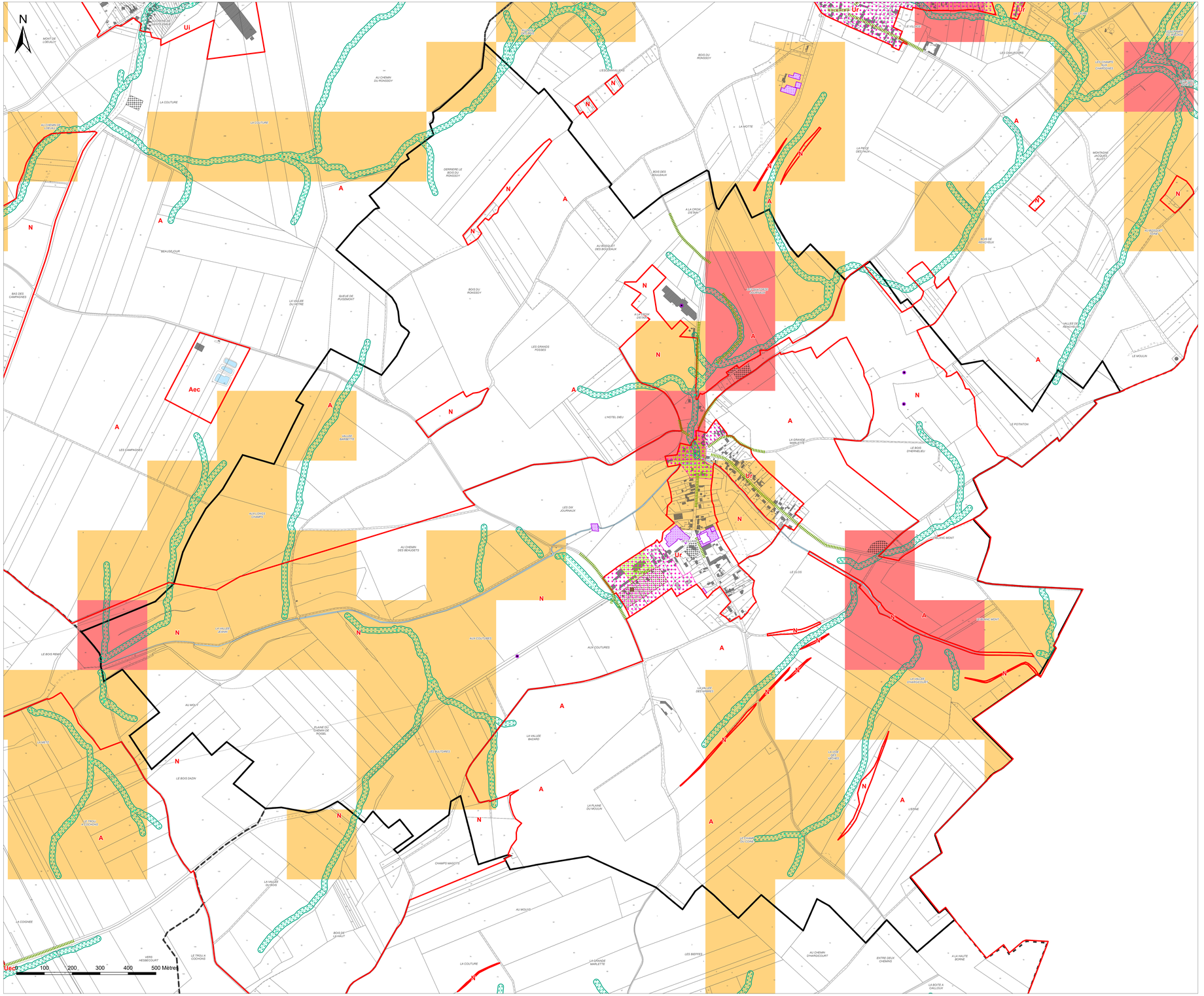

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 55/60

Templeux-la-Fosse

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

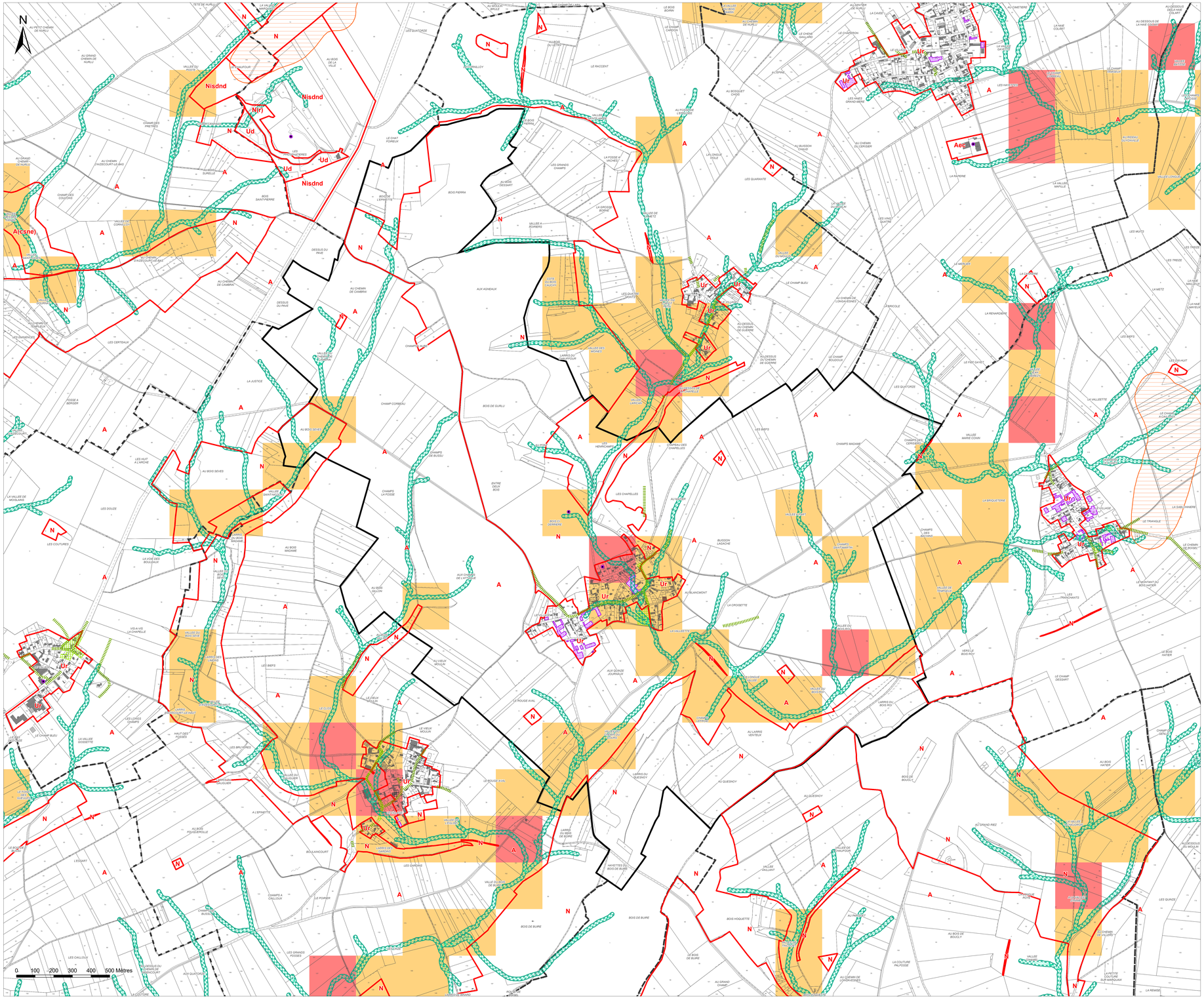

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-la-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 54/60

Sorel

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Bourgogne Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne Franche Comté | Sud

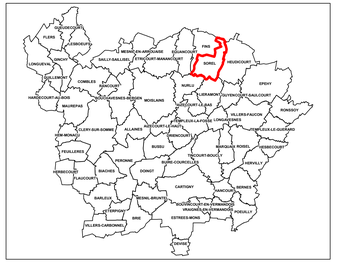

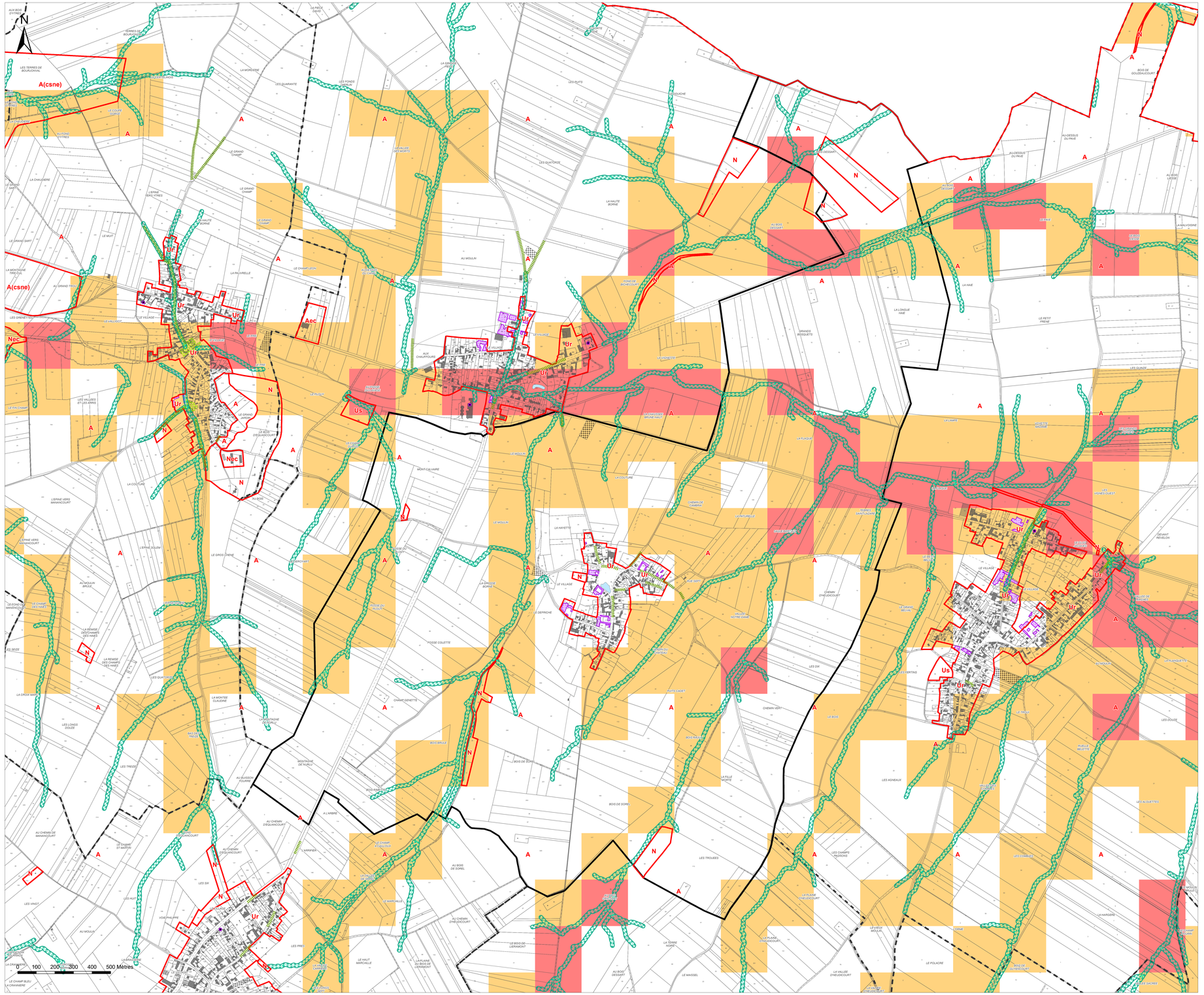

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 53/60

Sailly-Saillisel

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

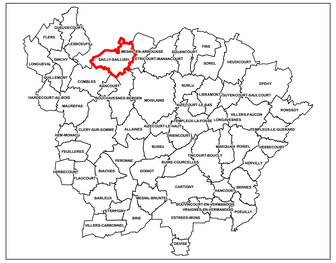

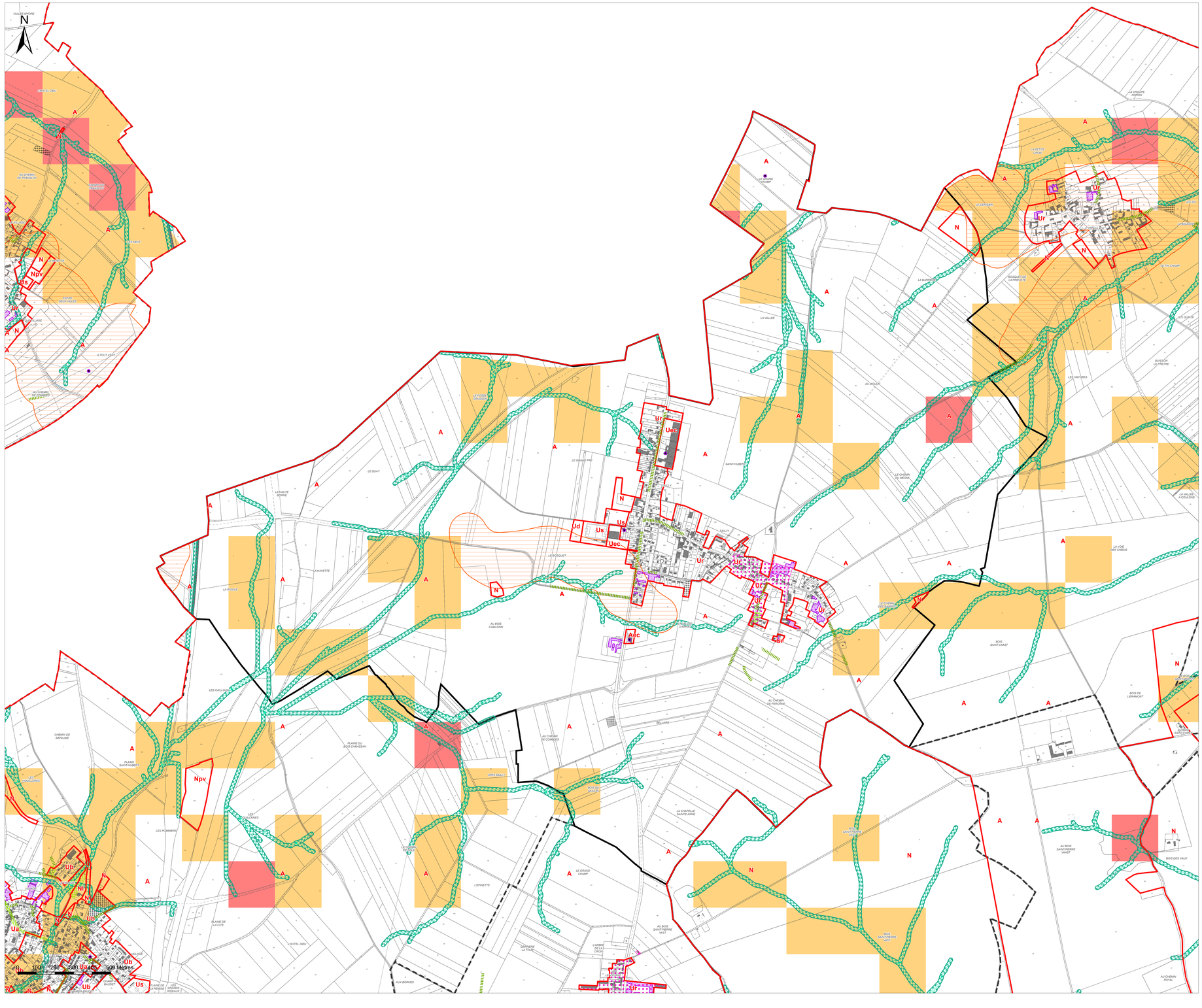

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 52/60

Ronssoy

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne Franche Comté | Sud

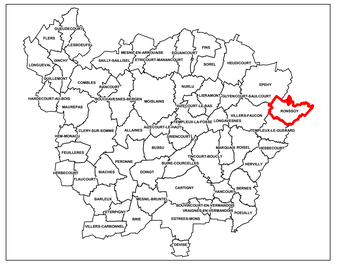

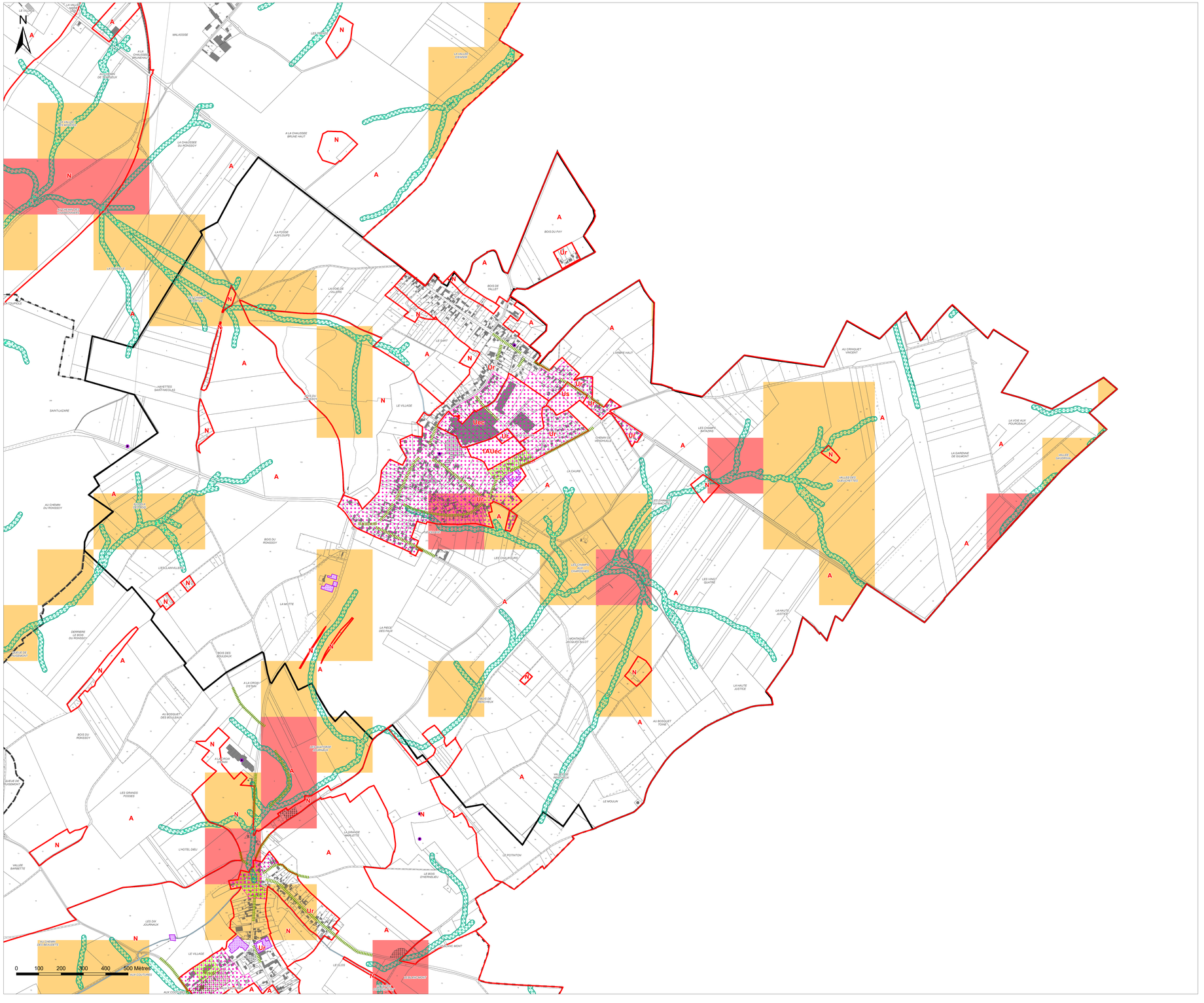

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 51/60

Roisel

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

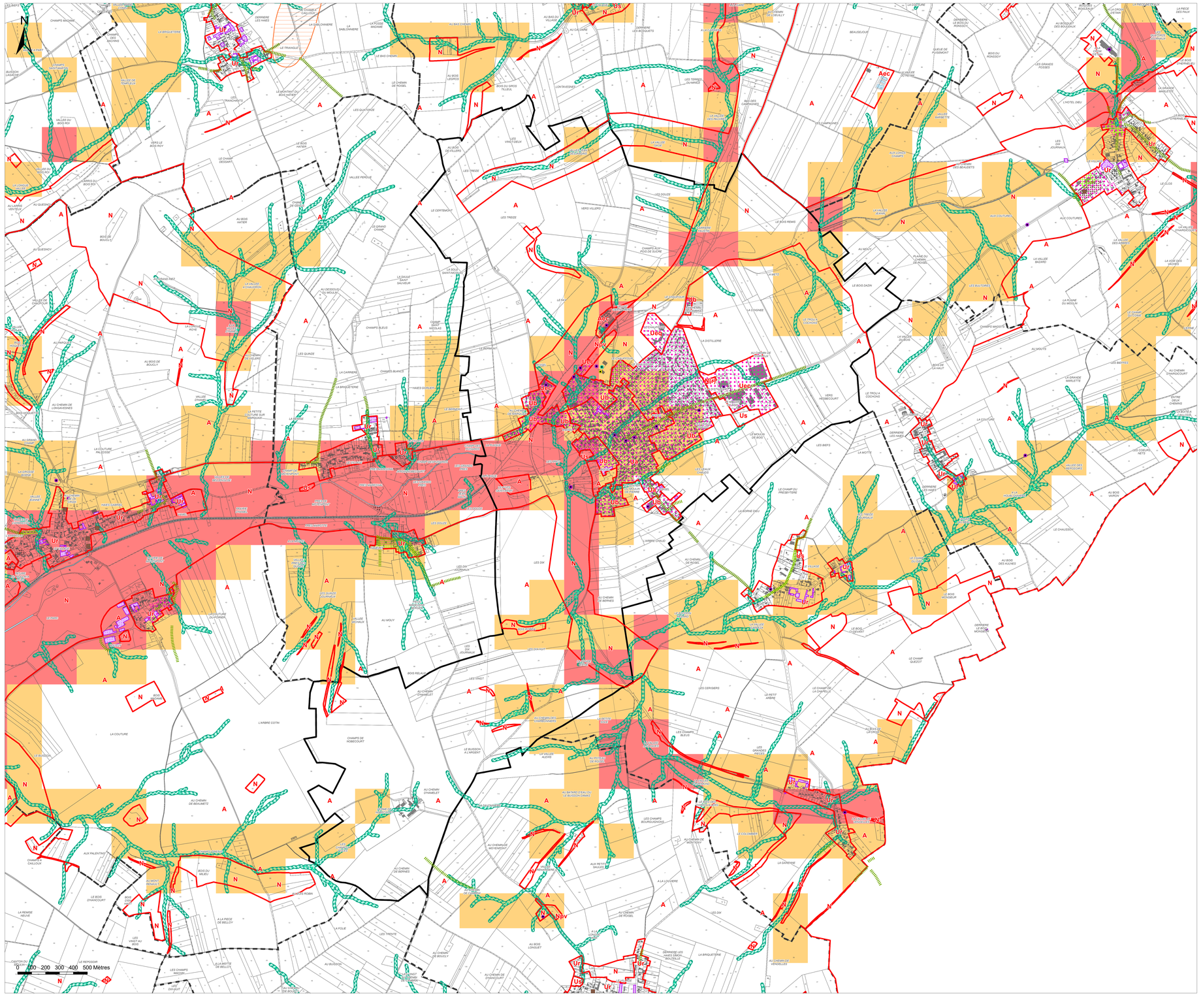

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 50/60

Rancourt

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

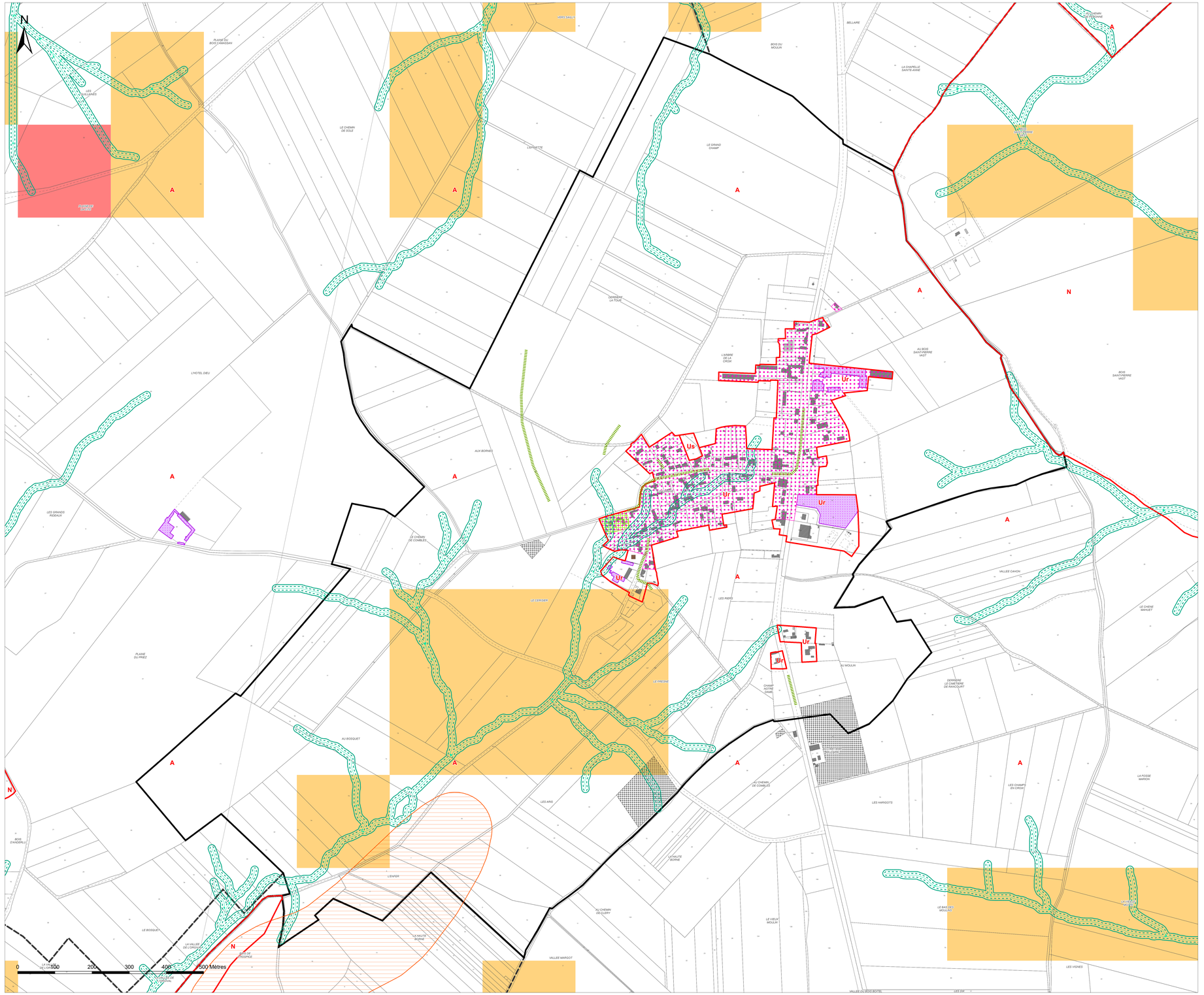

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 49/60

Pœuilly

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

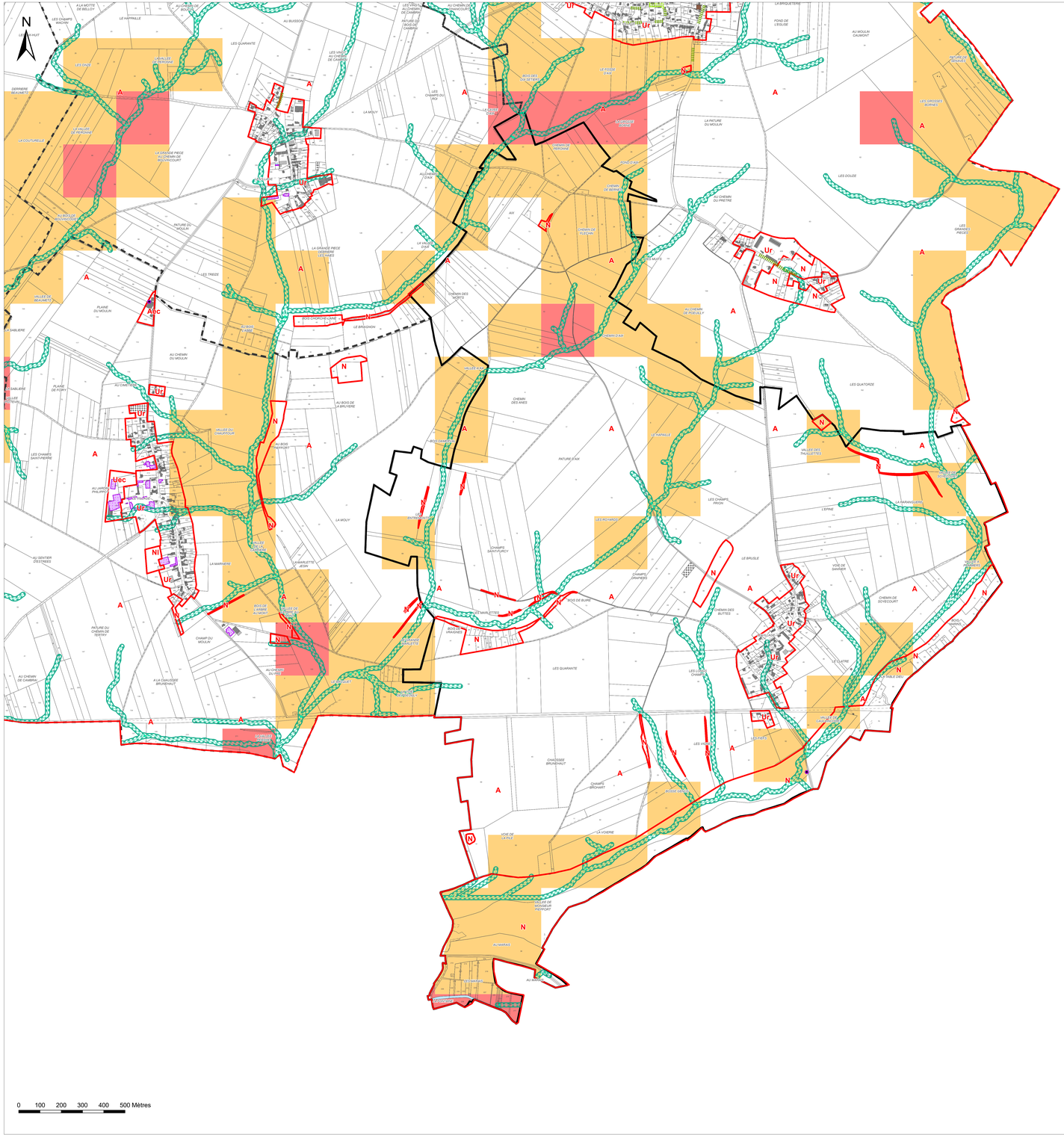

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 1/60

Péronne

1:10 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Rhône-Alpes Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

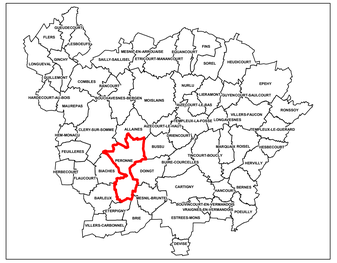

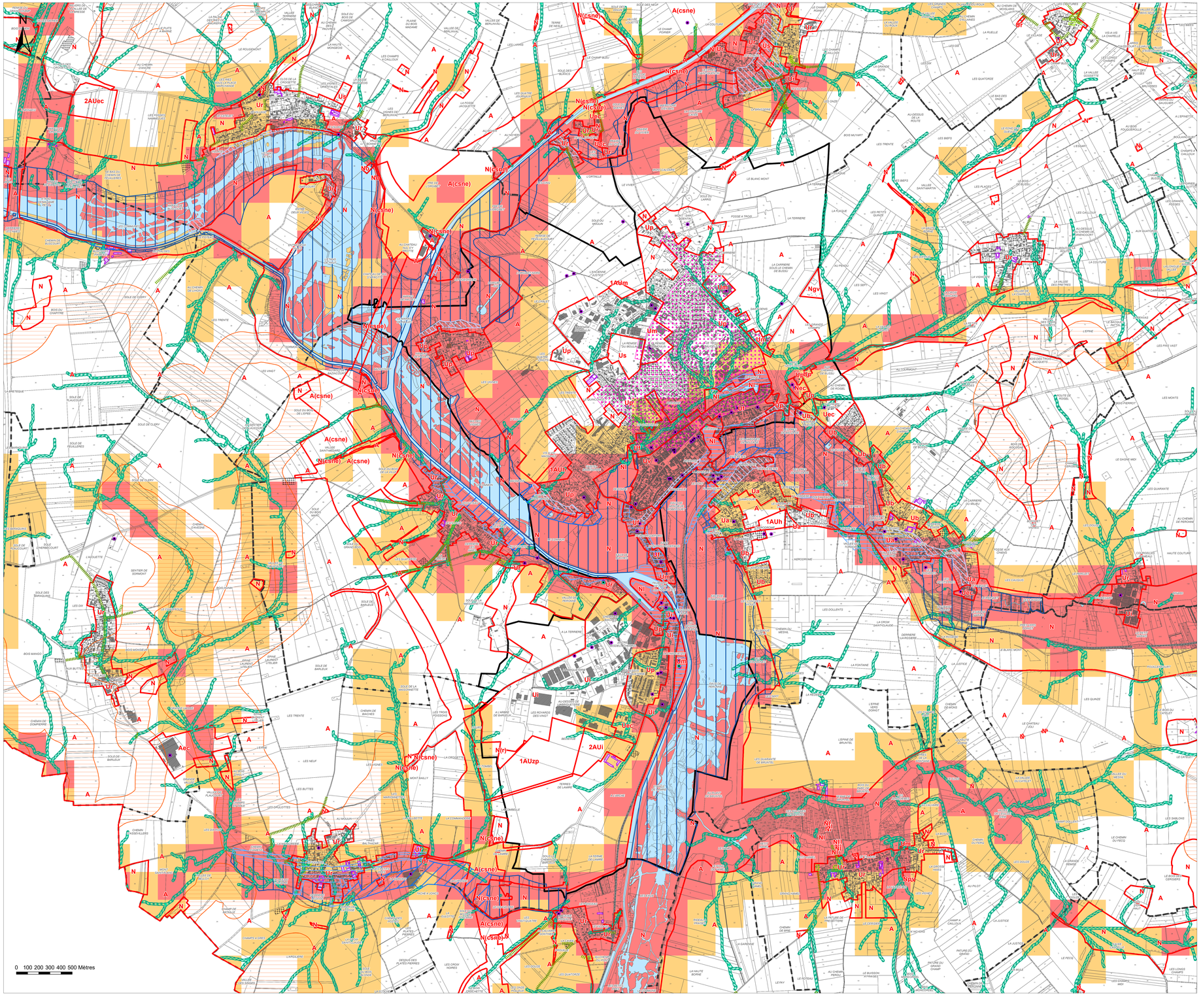

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 48/60

Nurlu

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

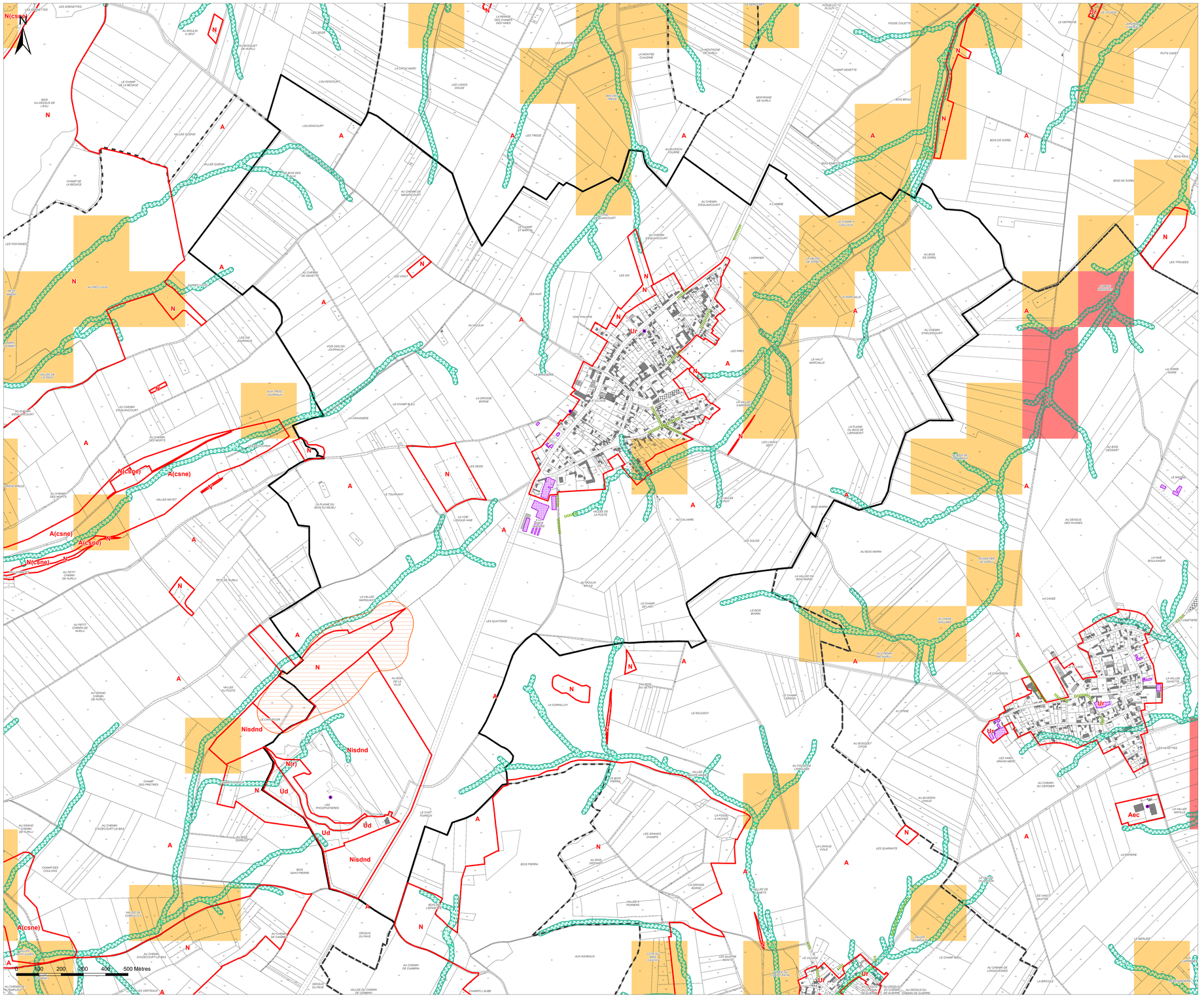

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 47/60

Moislains

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche-Comté · Sud

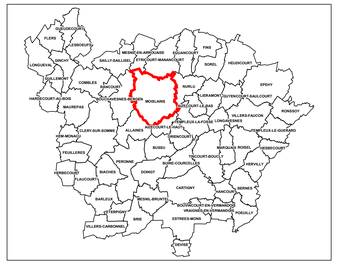

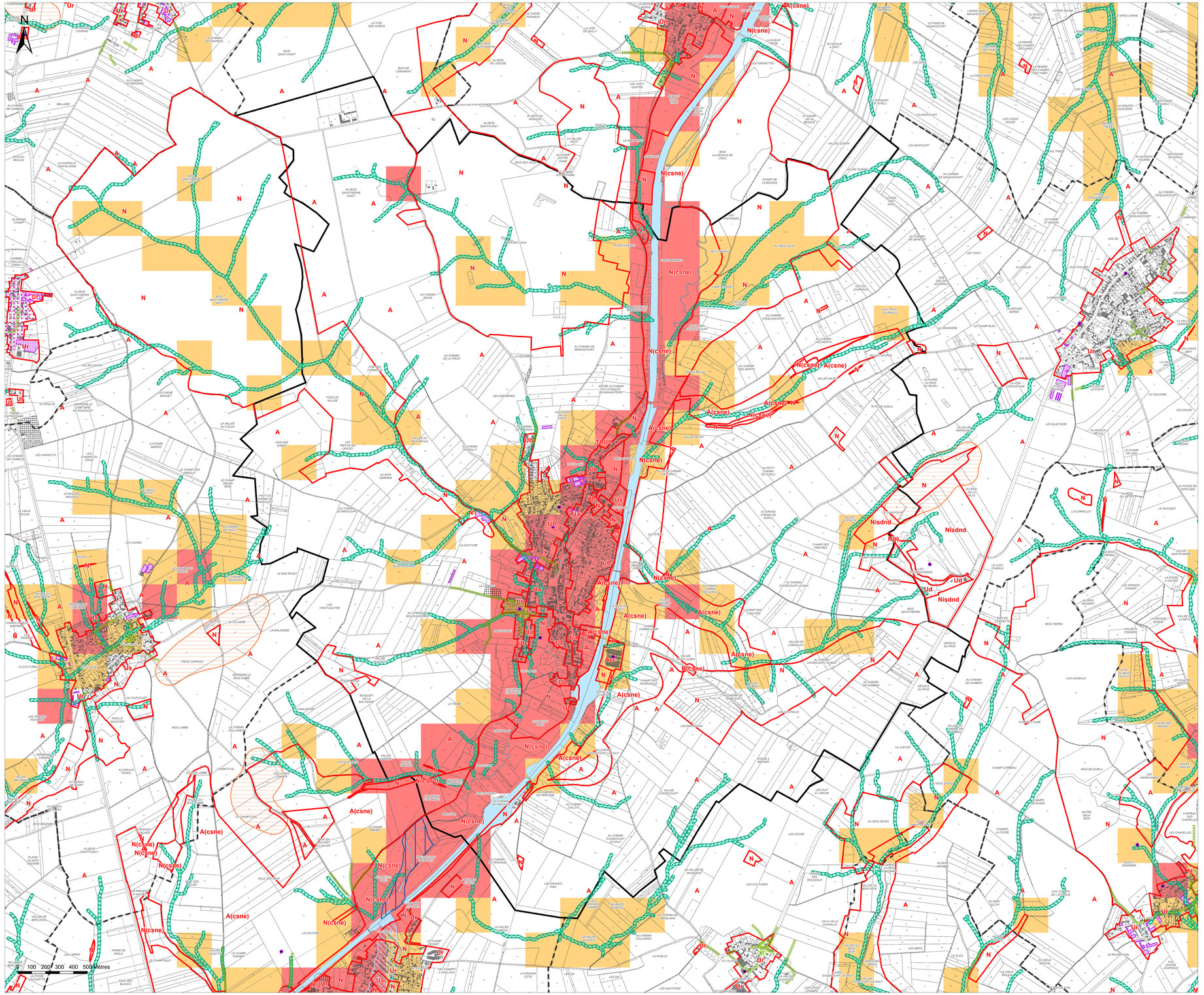

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 46/60

Mesnil-en-Arrouaise

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche-Comté · Sud

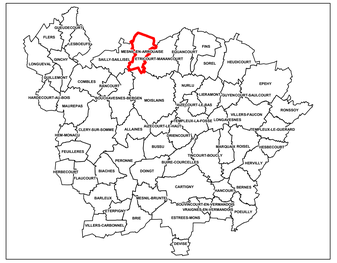

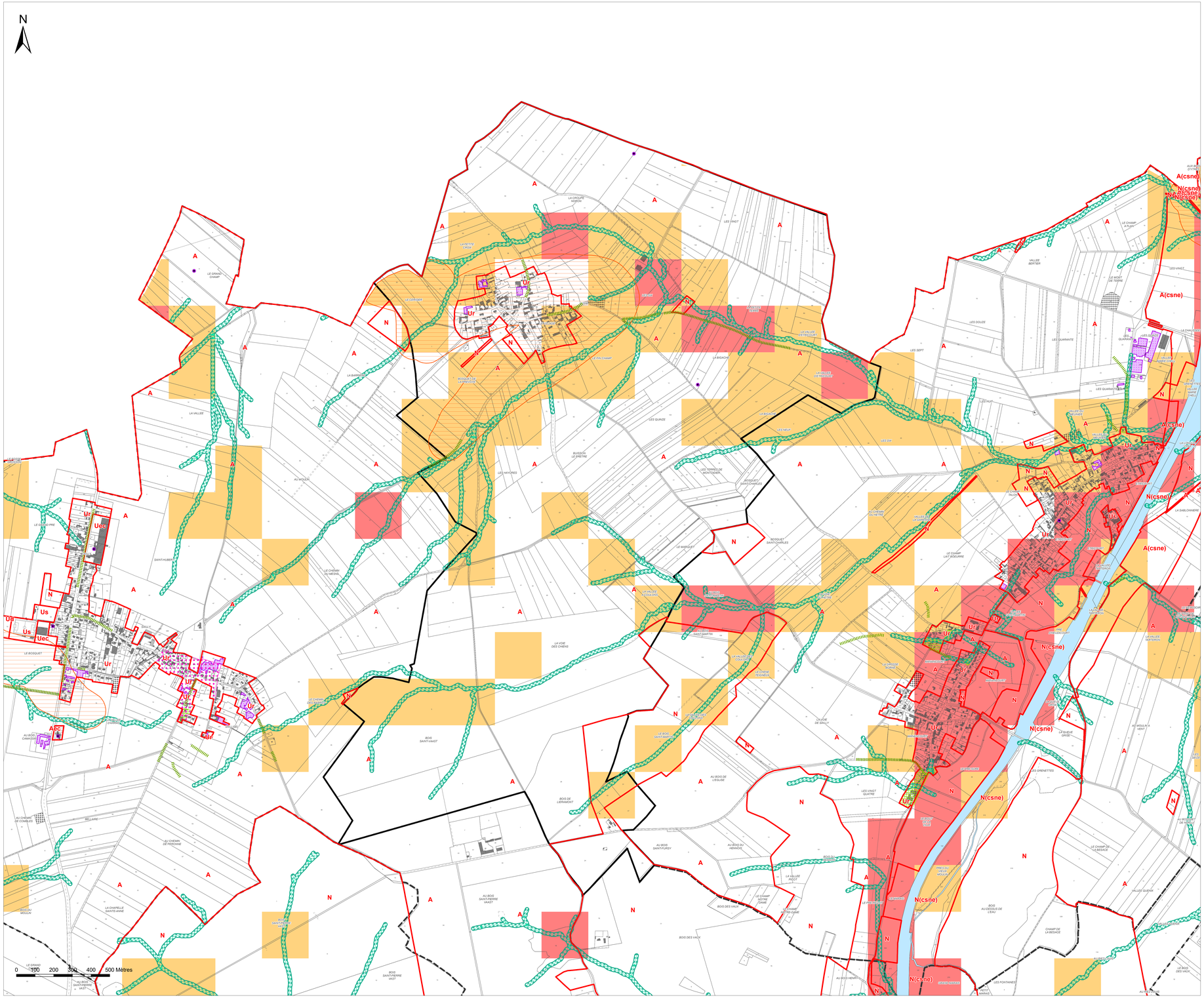

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures construtives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 45/60

Mesnil-Bruntel

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand Est | Val de Loire | Auvergne Massif Central
Seine Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

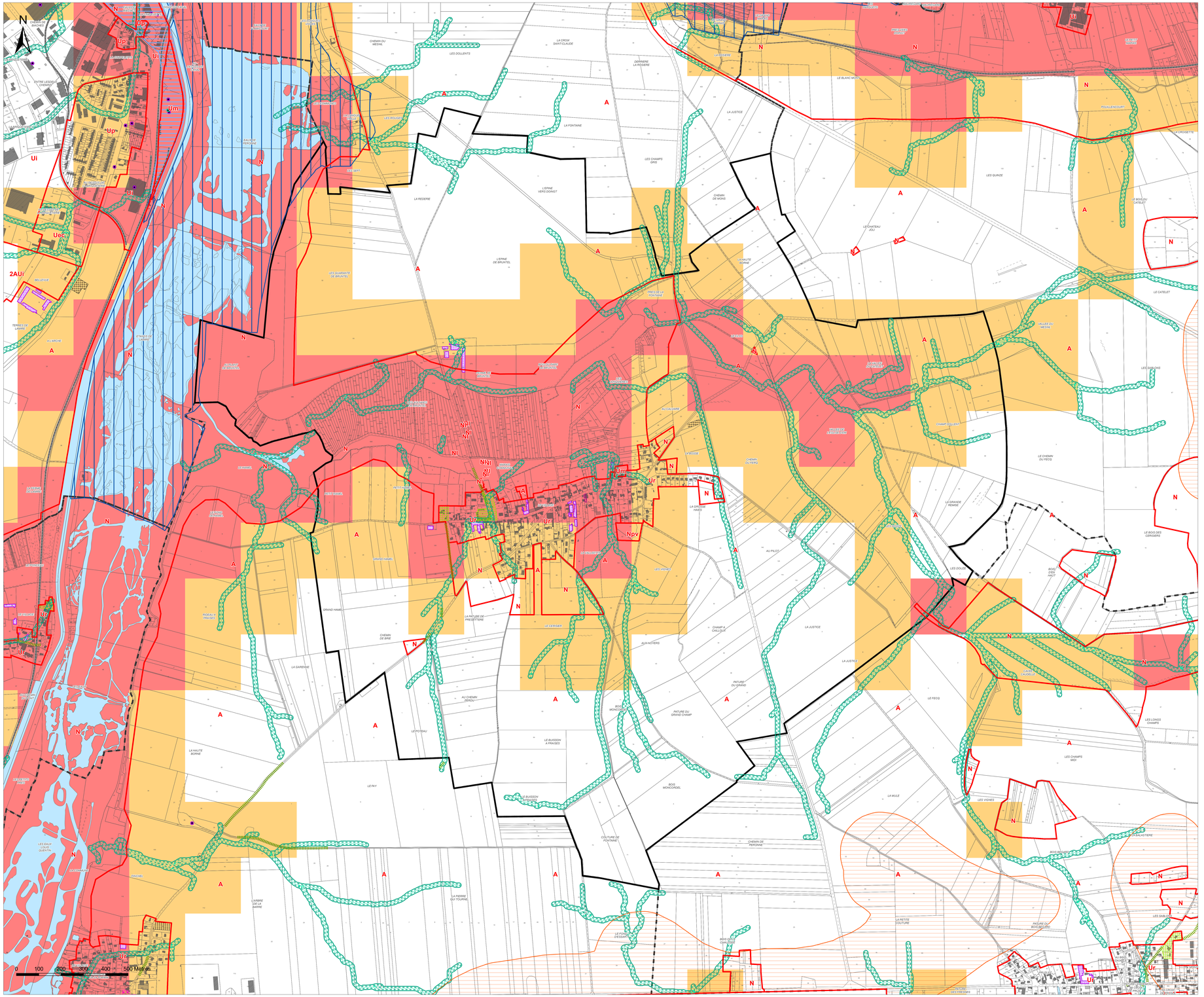

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 44/60

Maurepas

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

SOMME
FLERS
CAMBRAI
LONGUEVAL
BRAY-SUR-SOMME
ALBERT
MAURICIE
MAURICIE
MAURICIE

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 43/60

Marquaix

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

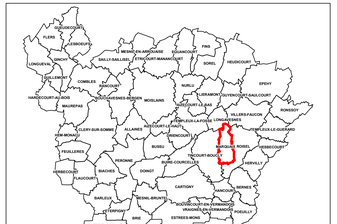

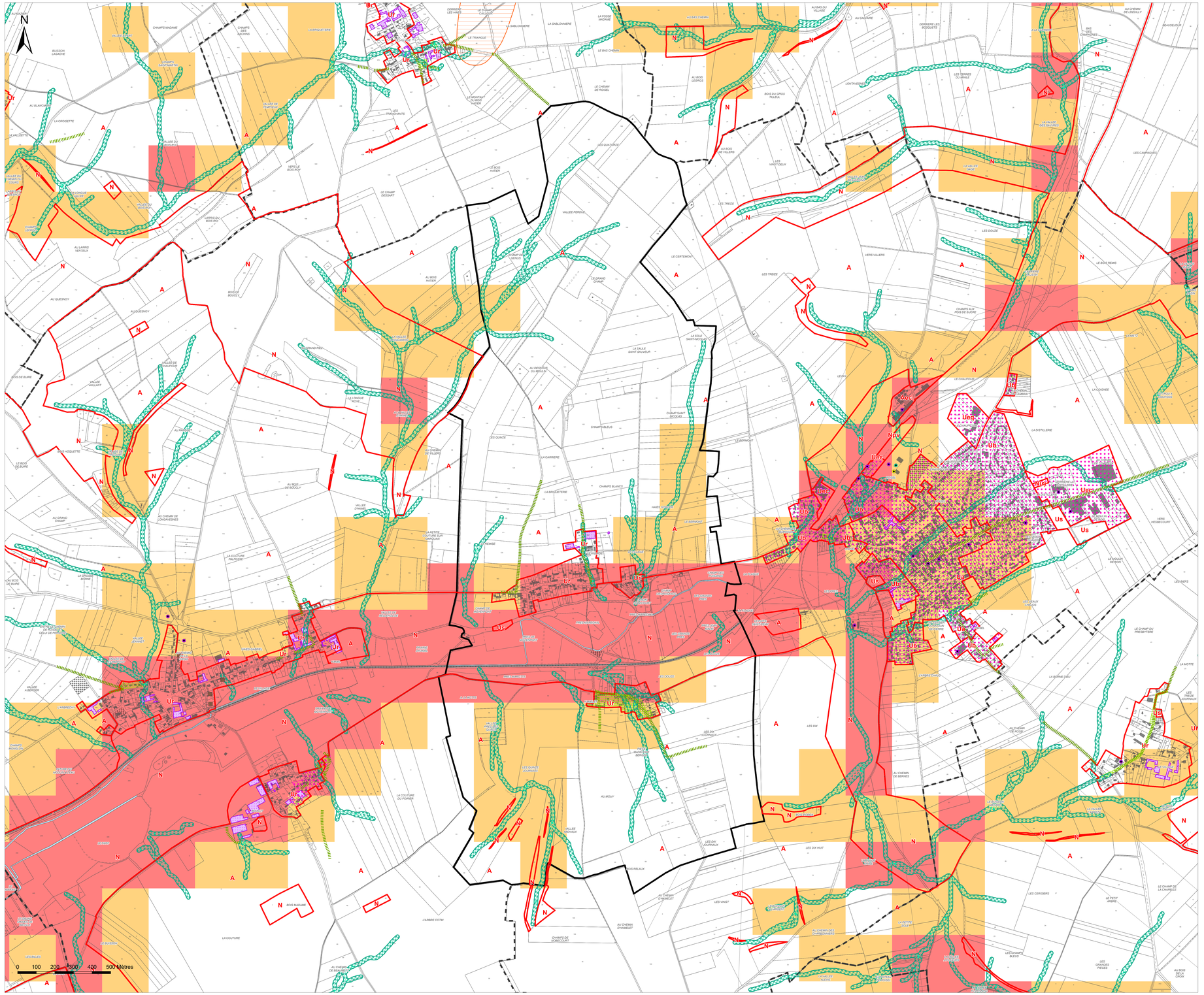

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 42/60

Longueval

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

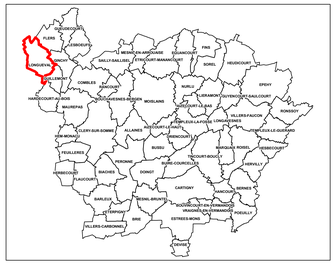

N

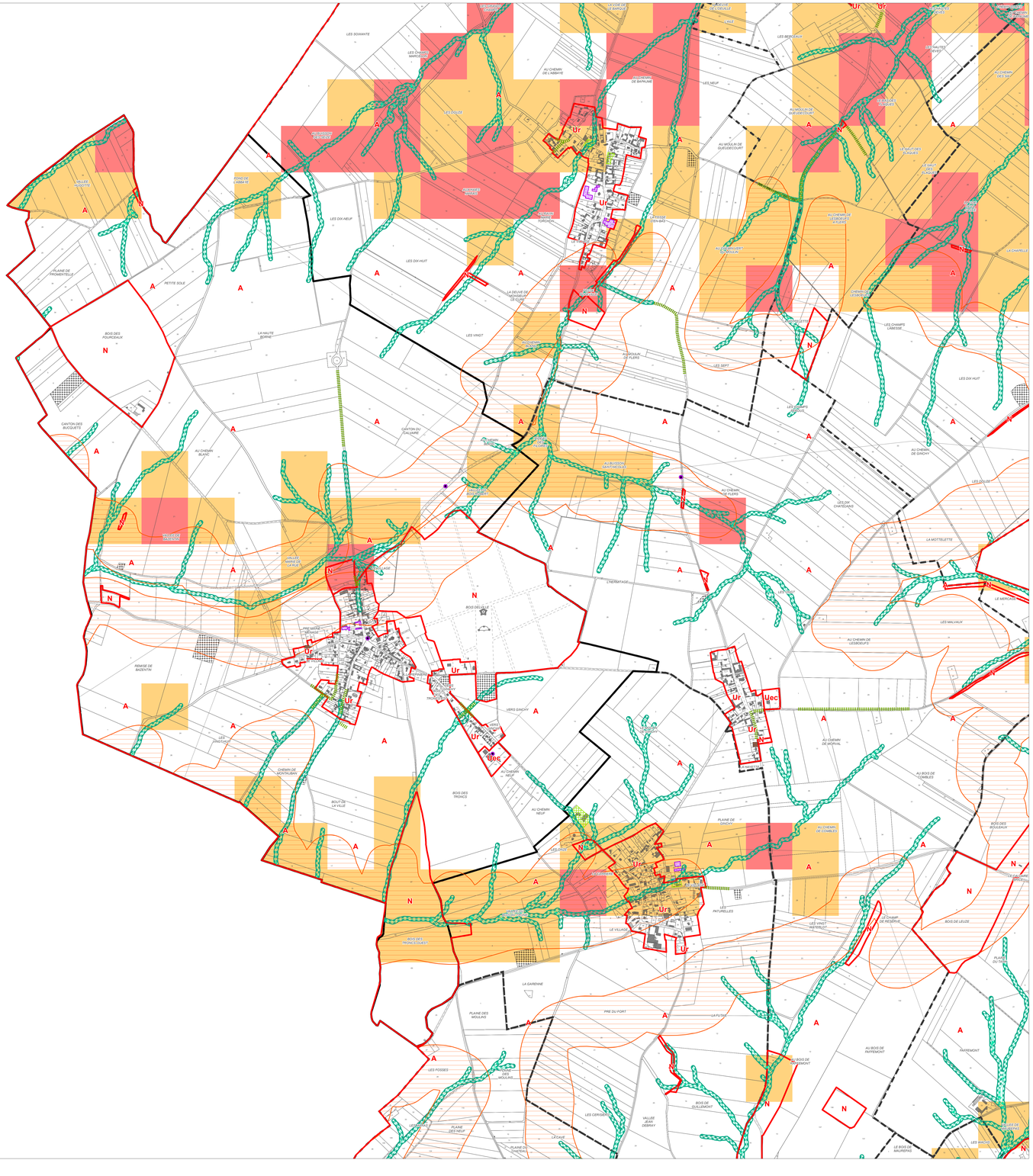
LES SOIXANTE
LES CHAMPS MARCOUVILLE
AU CHEMIN DE L'ABBAYE
LES NEUF
LES BERCEAUX
LES HAUTES VERGES
LES SOUS
LES DIX NEUF
LES DIX HUIT
LES VINGT
LES SEPT
LES CHAMPS LABESSE
LA HAUTE BORNE
BOIS DES FOURCEAUX
PETITE SOLE
CANTON DES BUCQUETS
CANTON DU CALVAIRE
AU CHEMIN BLANC
LES CHAMPS DE LA CROIX
AU BUISSON DES PUCELLES
AU CHEMIN FLERS
LES DIX CHATEAUX
LA MOTTELETTE
LES MALVAUX
AU CHEMIN DE LESBOEUFS
AU CHEMIN DE MORVAL
AU BOIS DE CAMBLES
BOIS DES BOULEAUX
BOIS DE LEUZE
LES PATURELLES
LES VINGT HEMINES
LE CHAMP DE RESERVE
LA GARENNE
PLAINE DES MOULINS
PRE DU FORT
LA FUTAIE
PAYEMONT
AU BOIS DE PAYEMONT
LES POSSES
LES CERISIERS
VALLEE JEAN DEBRAY
BOIS DE GUILLEMONT
LE BOIS DE MAUREPAS
LE MESNIL
LES BAUDETS
LES BAUDETS
LA CHAPELLE
LES CHAMPS DE LA CROIX
LES CHAMPS LABESSE
AU CHEMIN DE L'ABBAYE
AU MOULIN DE GUELDECOURT
AU CHEMIN DE LESBOEUFS
AU CHEMIN DE CAMBLES
AU CHEMIN DE FLERS
AU CHEMIN DE MORVAL
AU CHEMIN DE LESBOEUFS
AU CHEMIN DE GINCHY
AU BUISSON DES PUCELLES
AU CHEMIN FLERS
LES DIX CHATEAUX
LA MOTTELETTE
LES MALVAUX
LES BAUDETS
LES BAUDETS
LA CHAPELLE
LES CHAMPS LABESSE
LES DIX HUIT
LES DIX HUIT
LES SOUS
LES SOUS
LES SOUS

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 41/60

Longavesnes

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
studéis.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

HOMBLIERES
FLERS
VENDELLES
LONGUEVAL
COMBLES
BIACHES
MAUREPAS
HAUT-ESTRÉE-BLECOURT
LESBOEUFS
GUEUDECOURT
MORVAL
LIERAMONT
ROISEL
EPEHY
VILLERS-FAUCON
HANCOURT
ALLAINES-NAUROY
LIGNY-SUR-SOMME
FEUILLÈRES
FRISE
CLERY-SUR-SOMME
BUSSU
BOUCHAVESNES-BERGEN
MOISLAINS
ESTREES-EN-CHAUSSEE
ESTREES-MONS
DOINGT
ESMERY-HALLON
MESNIL-SAINT-NICAISE
ETALON
ESTREES-EN-CHAUSSEE
ESMERY-HALLON
ESTREES-MONS
DOINGT
ESMERY-HALLON
MESNIL-SAINT-NICAISE
ETALON
ESTREES-EN-CHAUSSEE

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 40/60

Liéramont

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

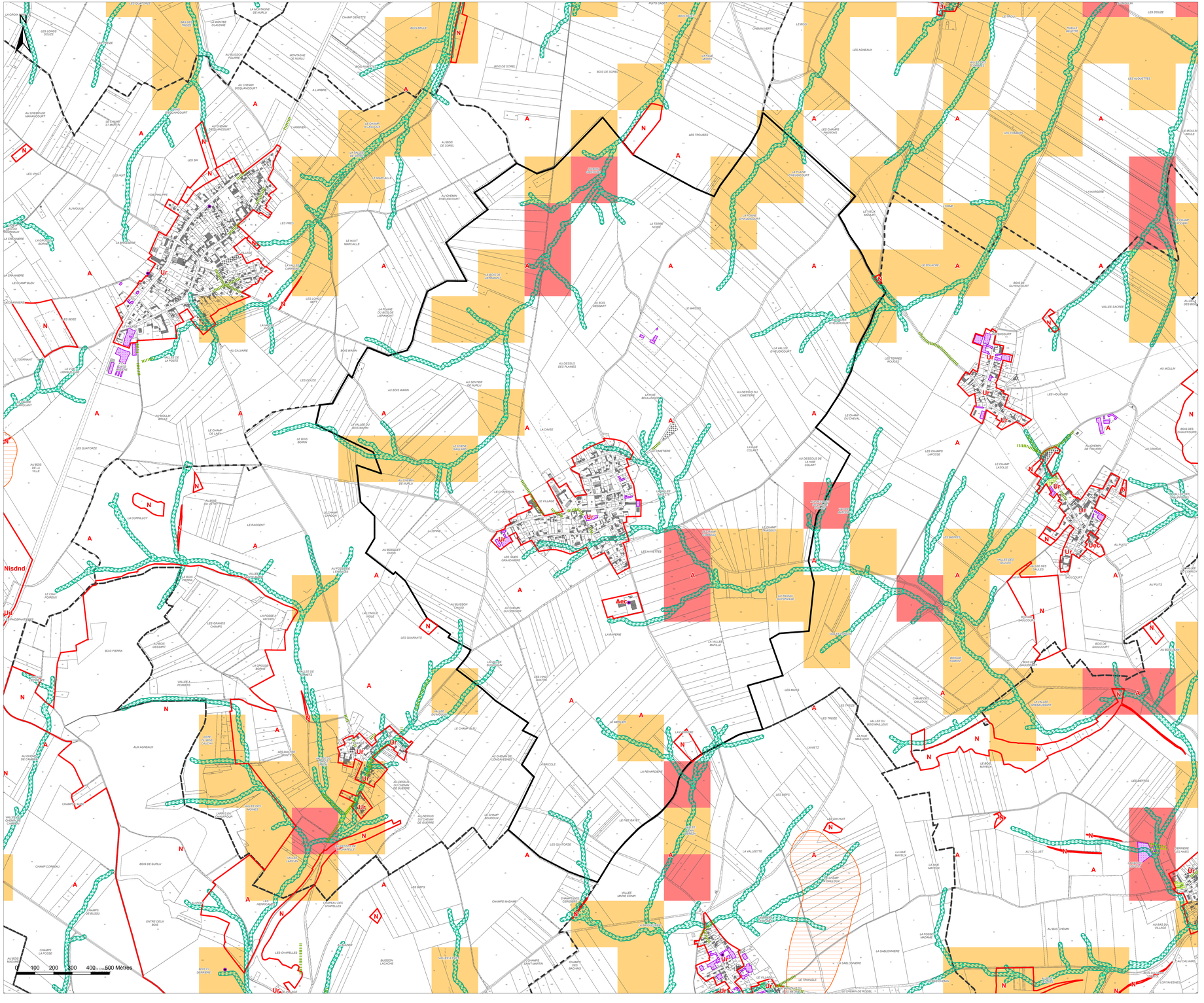

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 39/60

Lesbœufs

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

N
A
N
Ur
Ur
Ur

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 38/60

Heudicourt

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts de France | Grand-Est | Val de Loire | Auvergne Massif Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

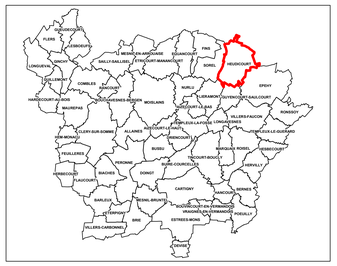

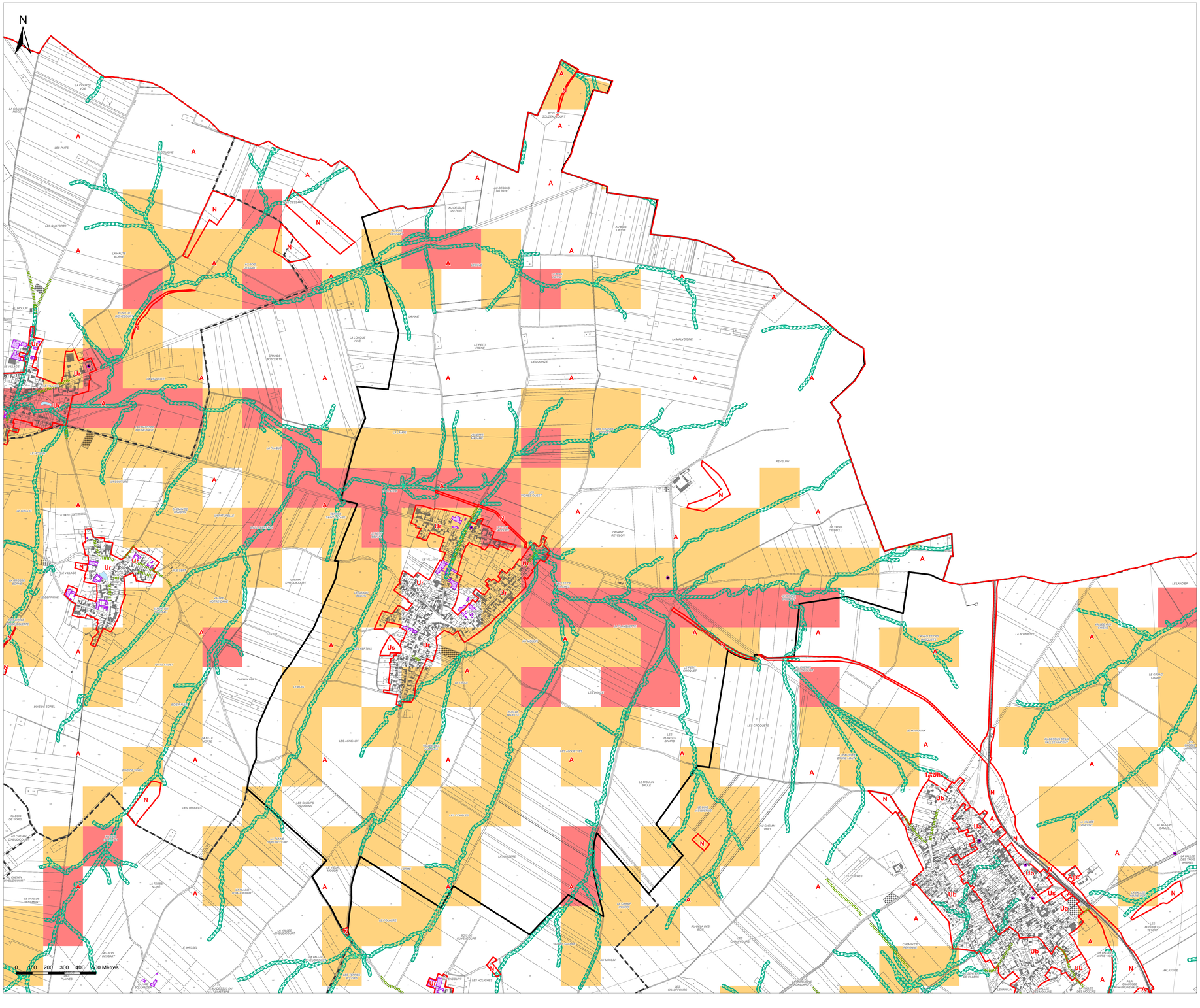

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 37/60

Hesbécourt

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts de France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

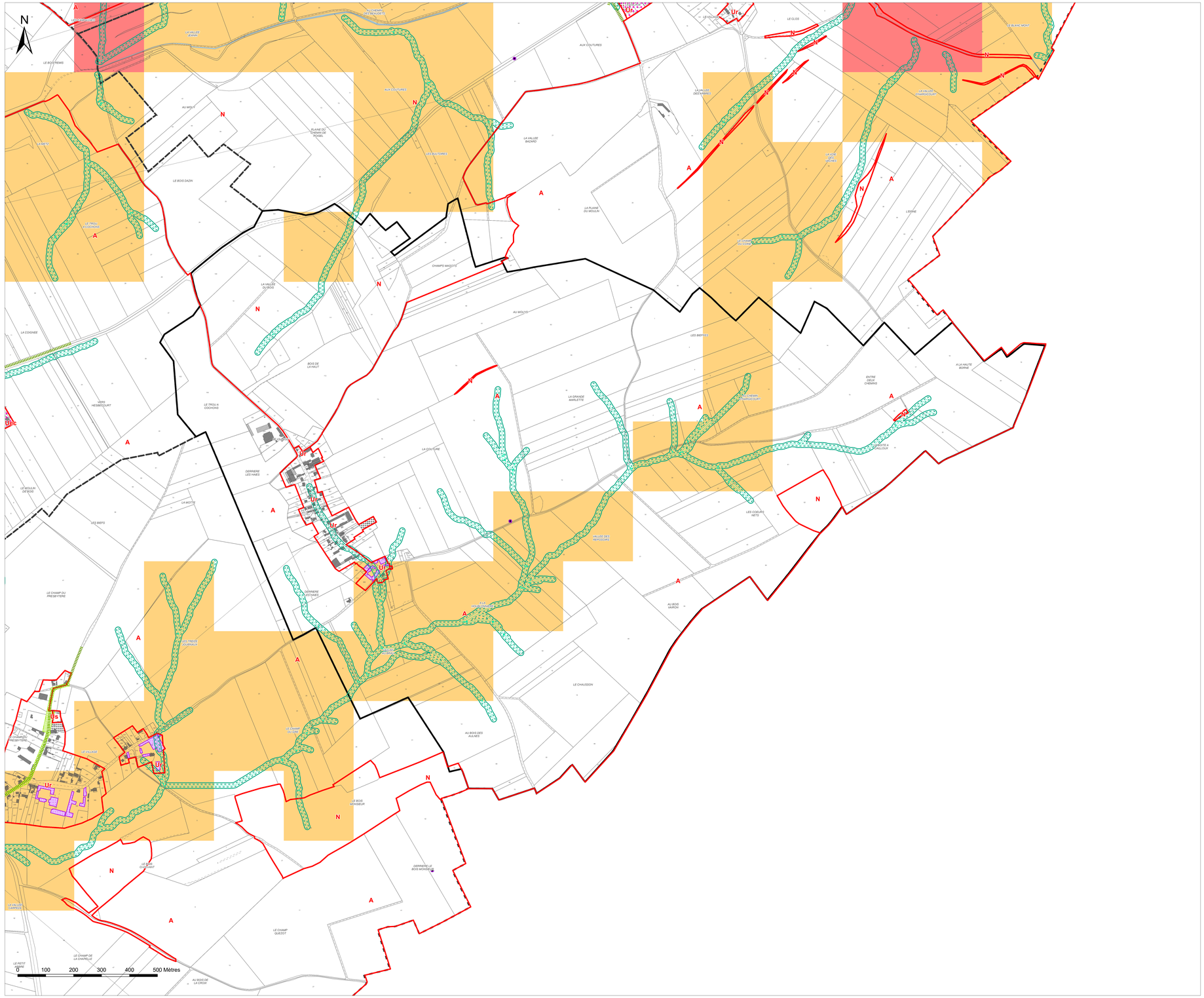

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 36/60

Hervilly

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com
Hauts de France · Grand-Est · Val de Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

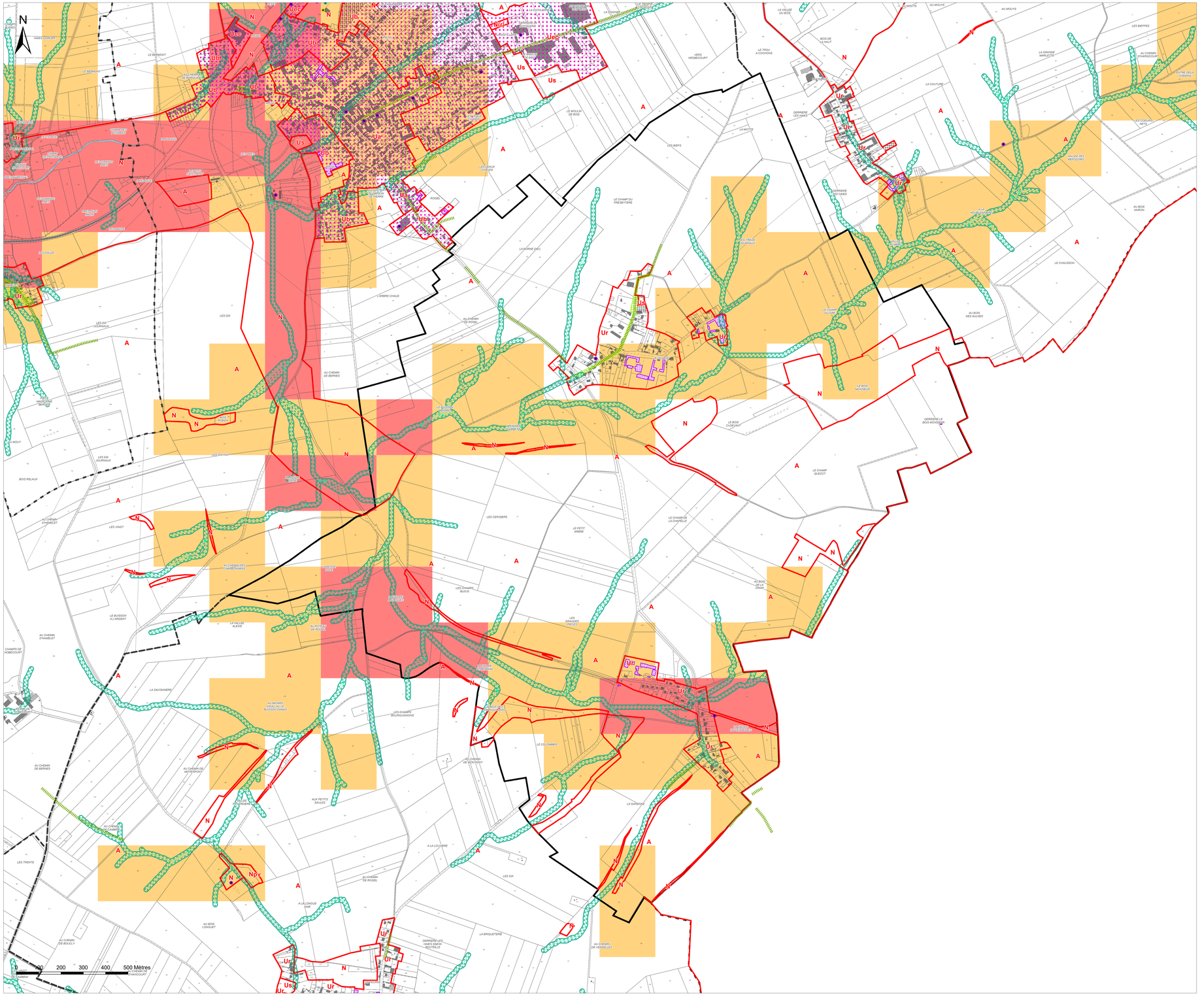

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 35/60

Herbécourt

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

N

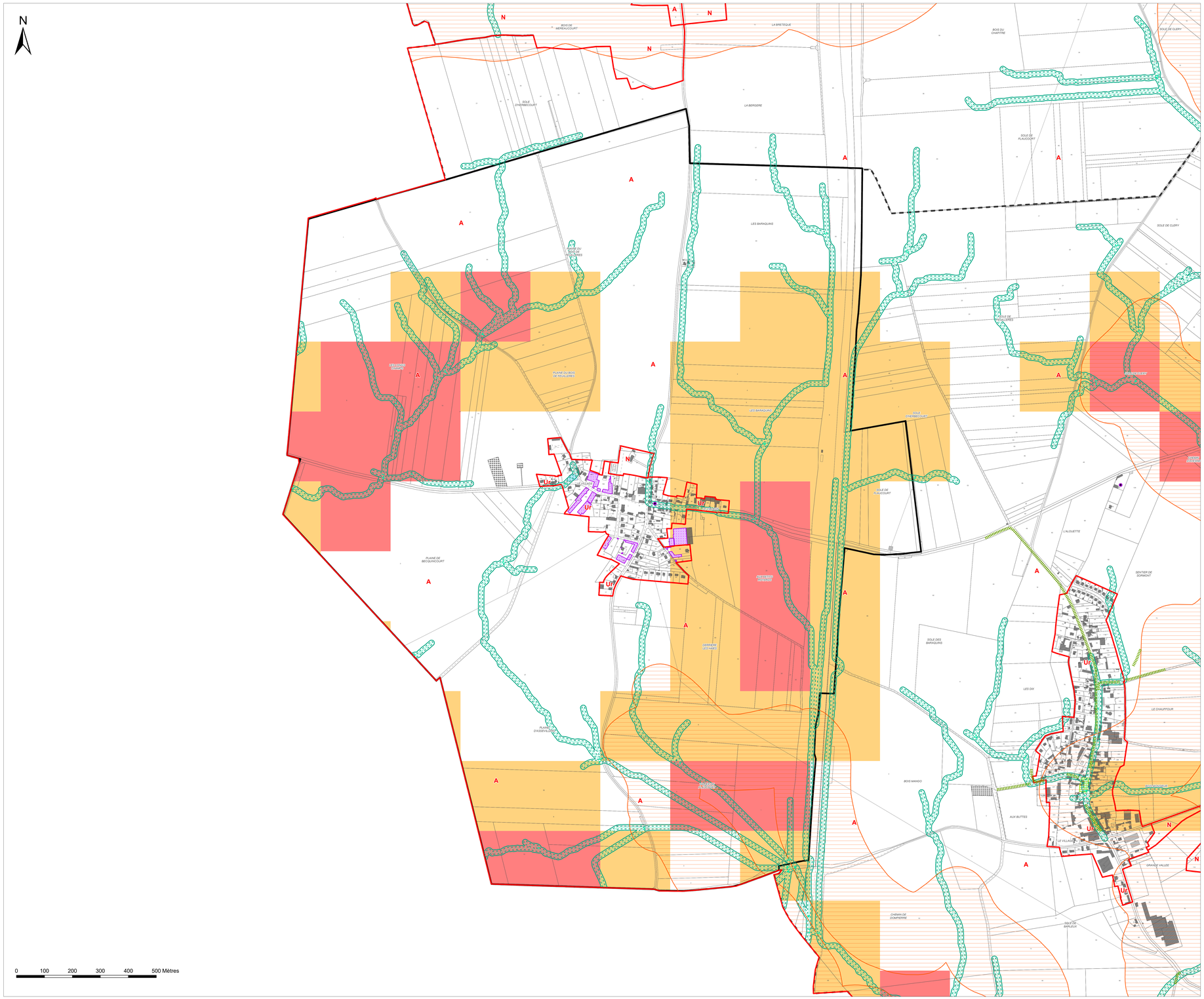

0 100 200 300 400 500 Mètres

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 34/60

Hem-Monacu

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

N

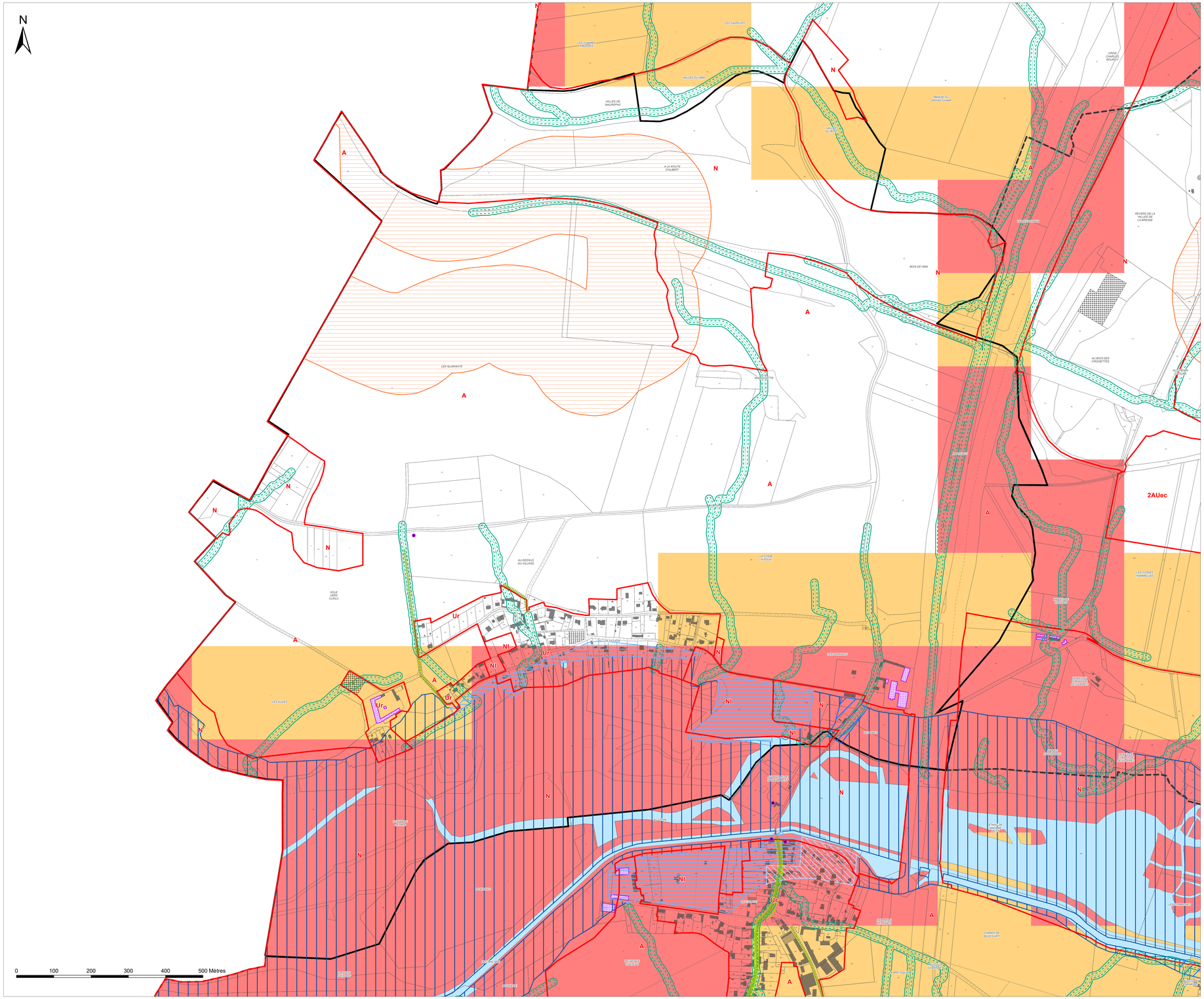

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-la-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 33/60

Hardecourt-aux-Bois

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne Franche Comté | Sud

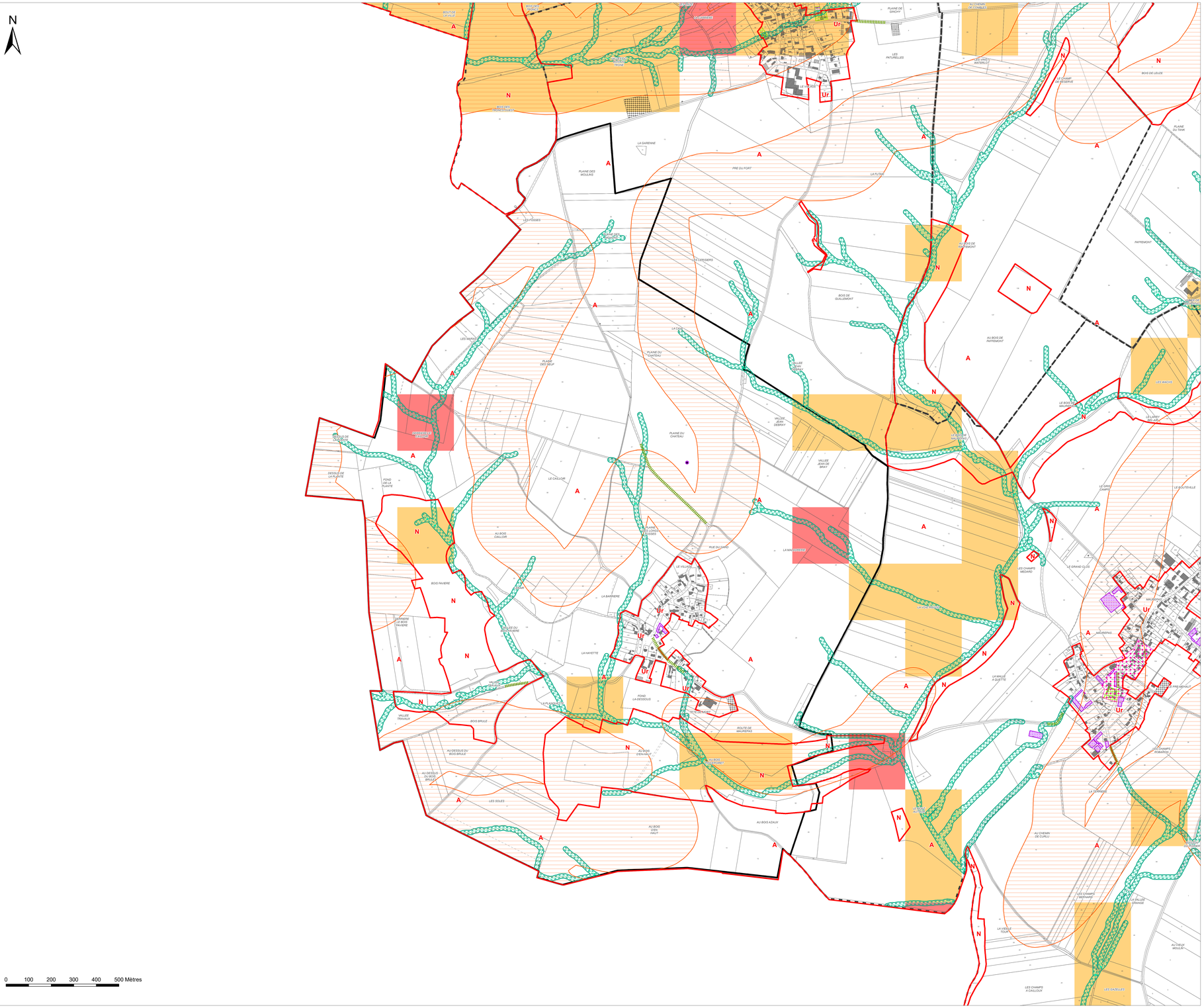

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-la-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 32/60

Hancourt

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts de France · Grand-Est · Val de Loire · Auvergne Massif Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

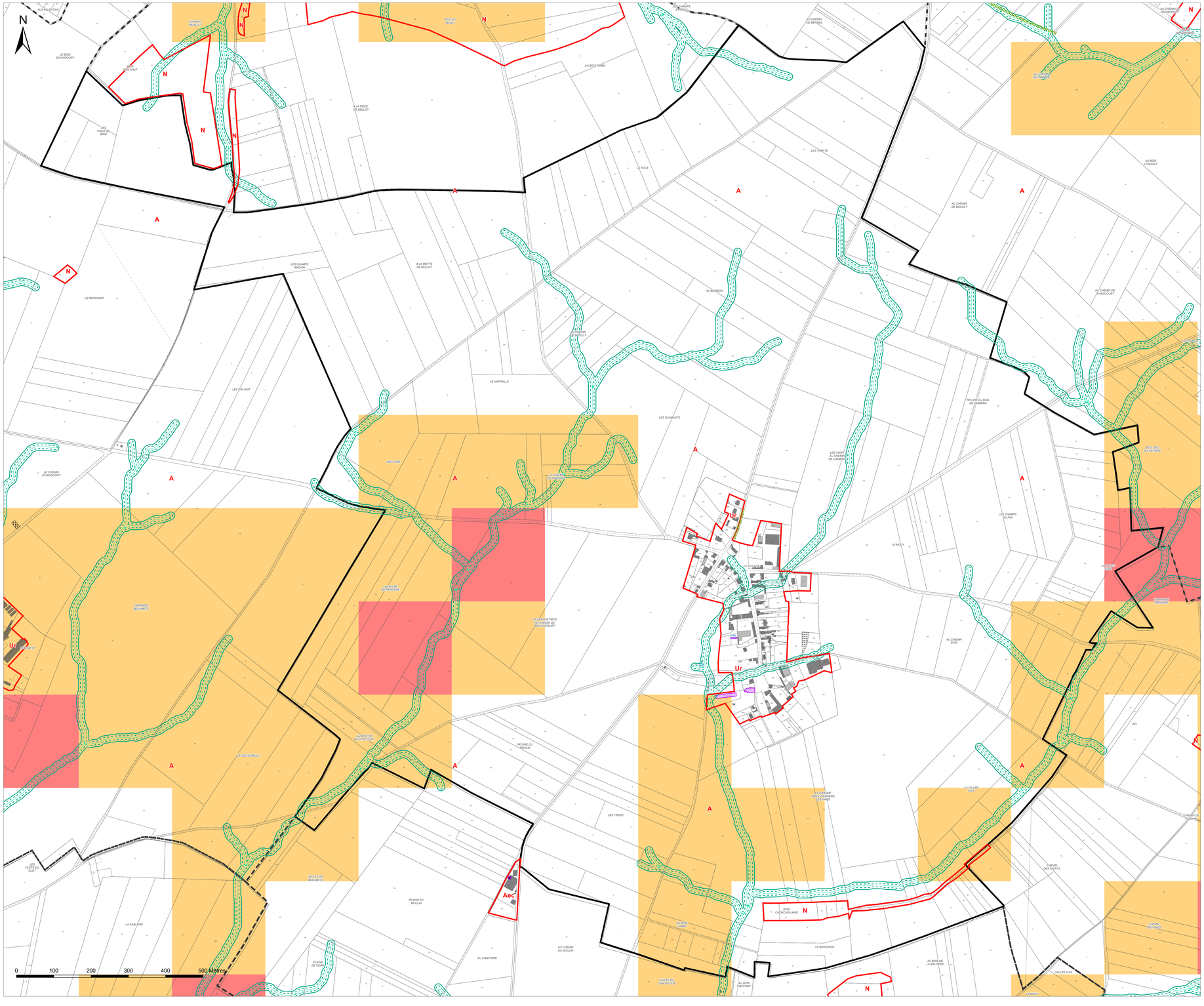

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 31/60

Guyencourt-Saulcourt

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
Hauts de France · Grand-Est · Val-de-Loire · Bourgogne Franche Comté · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Sud

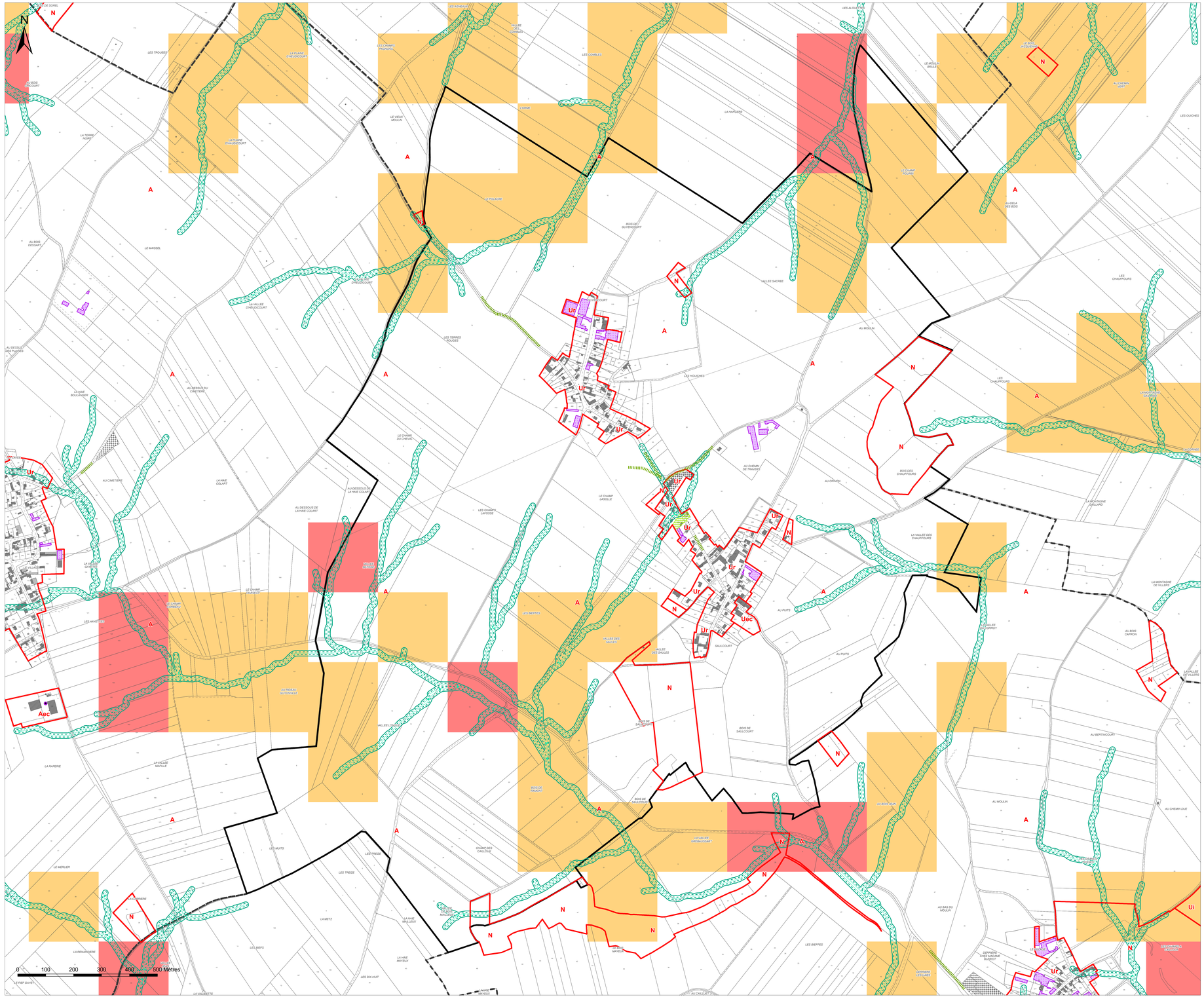

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 30/60

Guillemont

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche-Comté · Sud

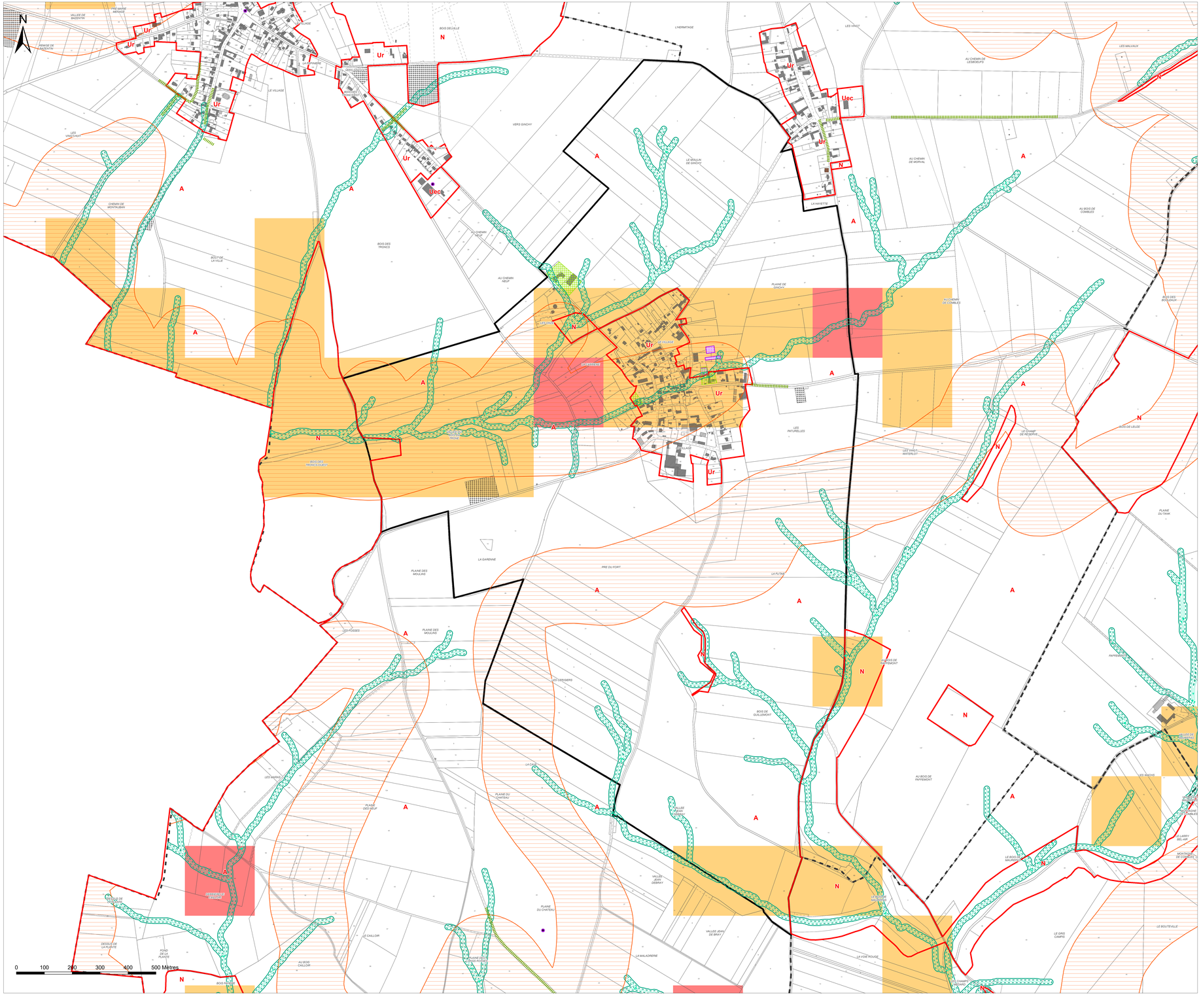

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 29/60

Gueudecourt

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Haute-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

N

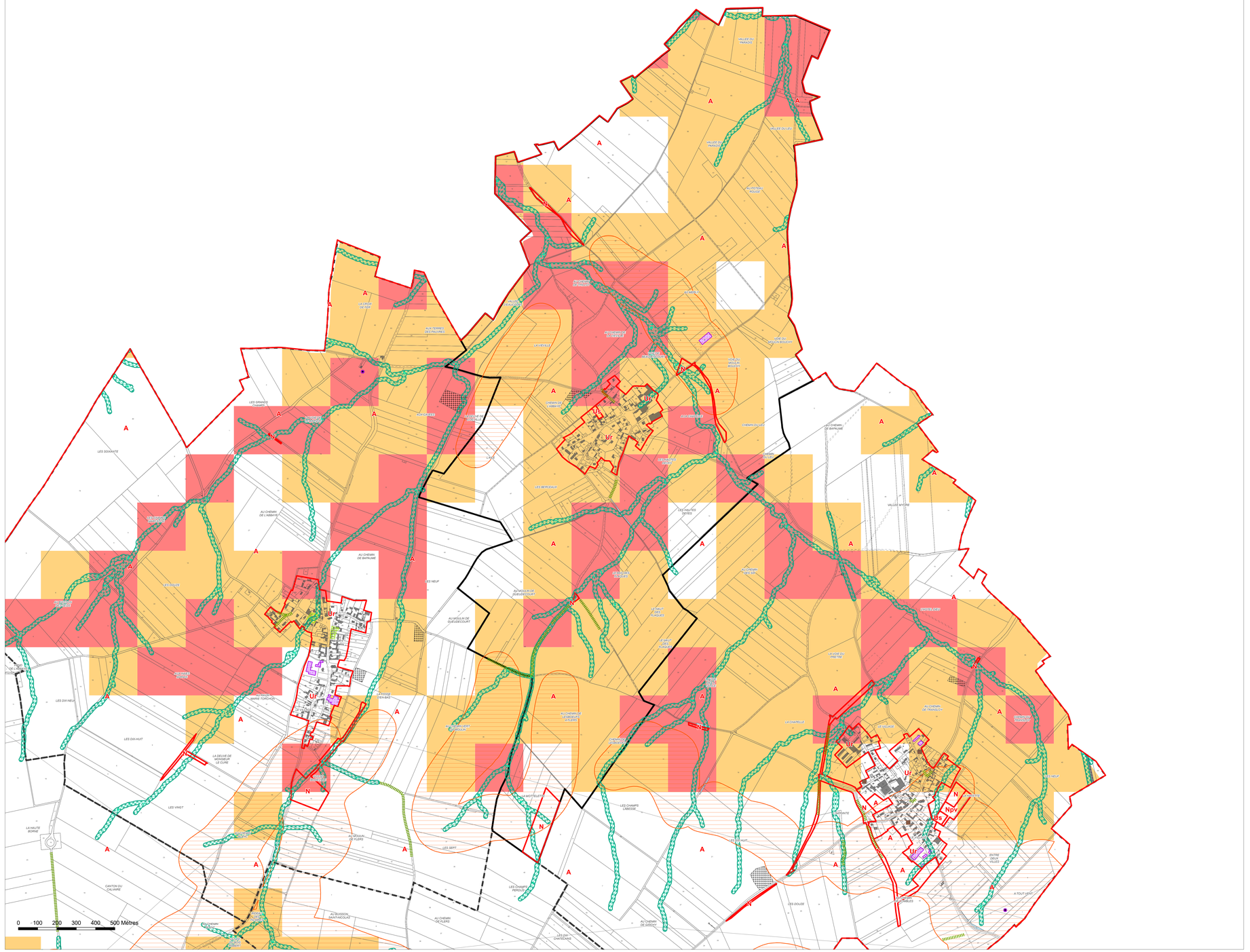

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 28/60

Ginchy

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

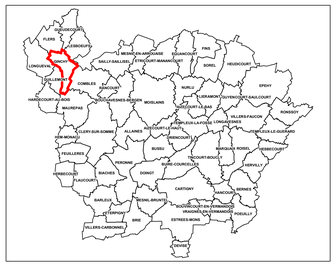

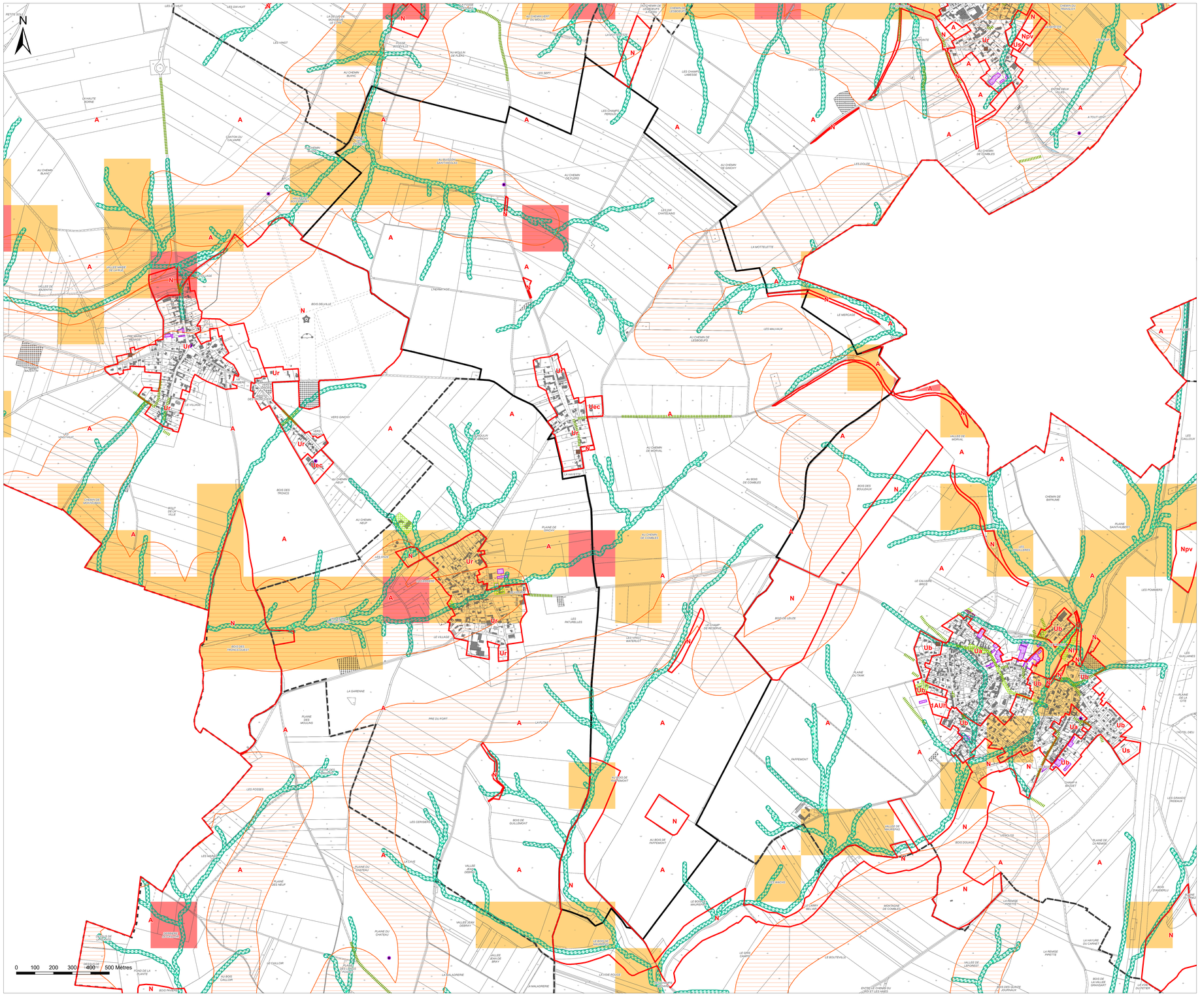
N
0 100 200 300 400 500 Mètres
A
N
Ur
Uec
Ue
Us
Npv
Ub
Nh
1AUh
LES DIX HAUT
LES VINOT
LA HAUTE SOMME
CANTON DU CALVAIRE
AU CHEMIN BLANC
LA VALLEE MARIE DE LA VILLE
VALLEE DE VALENTIN
LE VILLAGE
BOIS DE L'EGLISE
VERS GINCHY
LES VIGNES HAUT
LES CHAMPS LABESSE
LES CHAMPS PERDUS
AU BUISSON SAINT-MARCOUAT
LES LOUX CHATEAUNEUF
LA MOTTELETTE
LES MALVAUX
LE MERGUEZ
AU CHEMIN DE LESBOEUFS
LES FOSSES
LES CERISIERS
LES MARLIERS
LES VIGNES BAS
LA CAVE
LES PATURELLES
LES VIGNES MAUREPAS
LE BOUTEVILLE
LA MALADRERIE
LA VOIE ROUGE
LES GROS CHENES
LES GRANDS RIDEAUX
LES GUILLAINES
LES POMMIERS
LES CALLOUX
LES CHAMPS DE RESERVE
LES VIGNES MAUREPAS
LE CHEMIN DE BAPAUME
LE CHEMIN DE COMBLES
LE CHEMIN DE DEVISE
LE CHEMIN DU TRANSLOY
LE CHEMIN DE MESNIL
LA VALLEE DE MORVAL
LA VALLEE DE LESBOEUFS
LA VALLEE DE L'EPOUSE
LA VALLEE DE MAUREPAS
LA VALLEE DE L'ERGNIERE
LA VALLEE JEAN DEBRAY
LA VALLEE DES NEUF
LA VALLEE DES LOUX
LA VALLEE DES CHAMPS
LA VALLEE DES CHAMPS
LA VALLEE DES CHAMPS

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 27/60

Flers

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 26/60

Flaucourt

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche-Comté · Sud

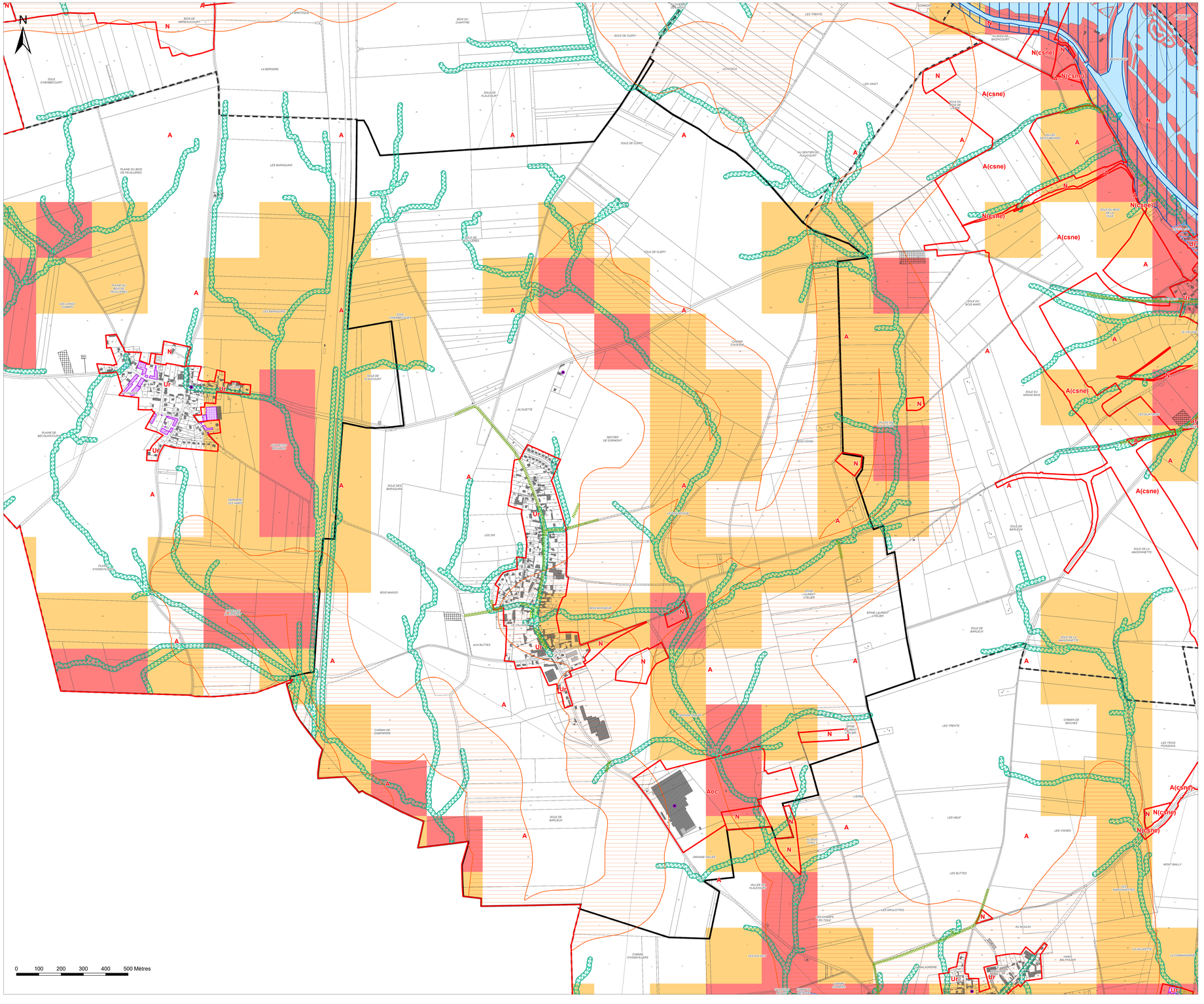

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 25/60

Fins

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

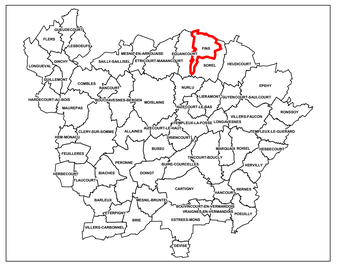

N

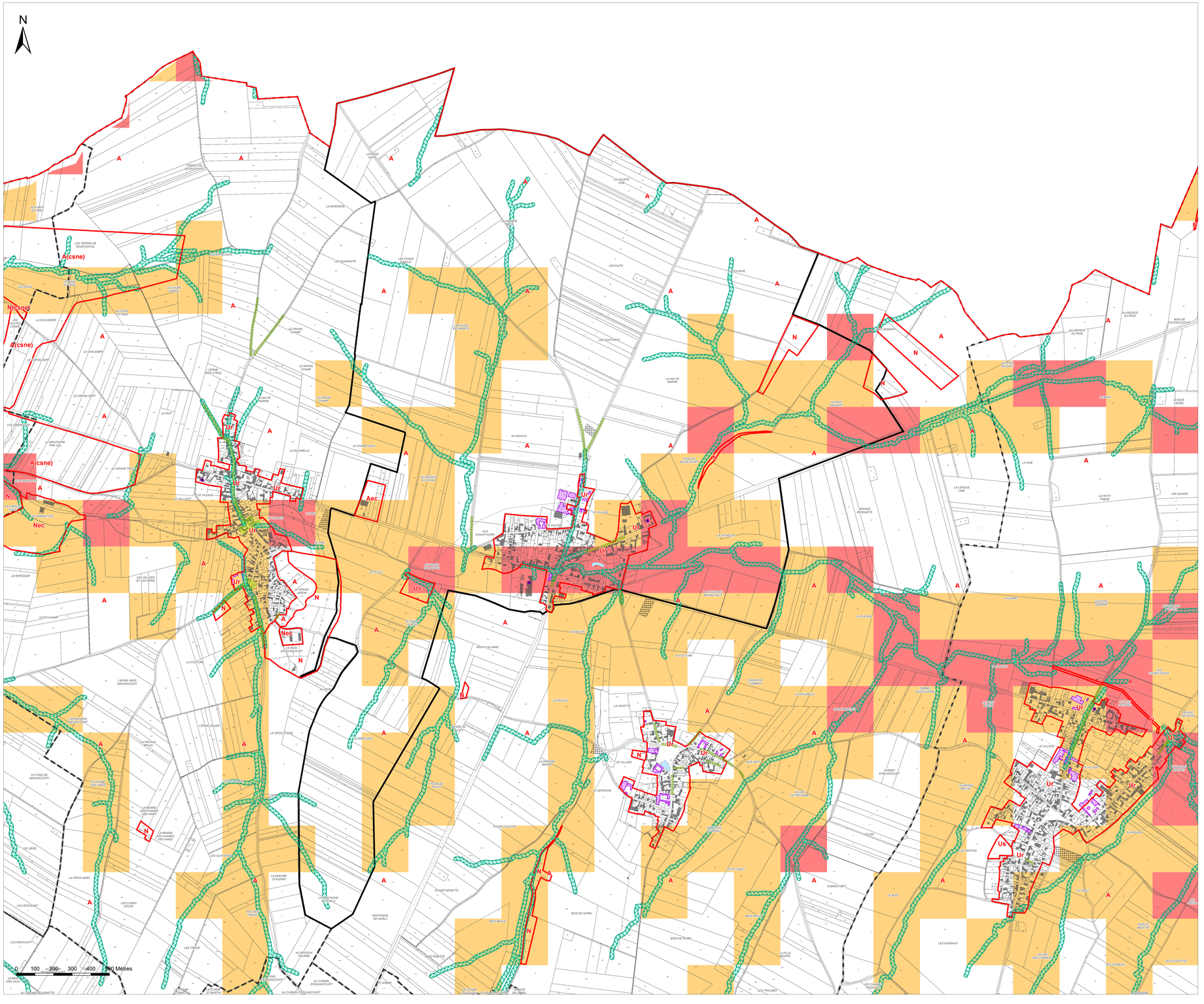

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 24/60

Feuillères

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

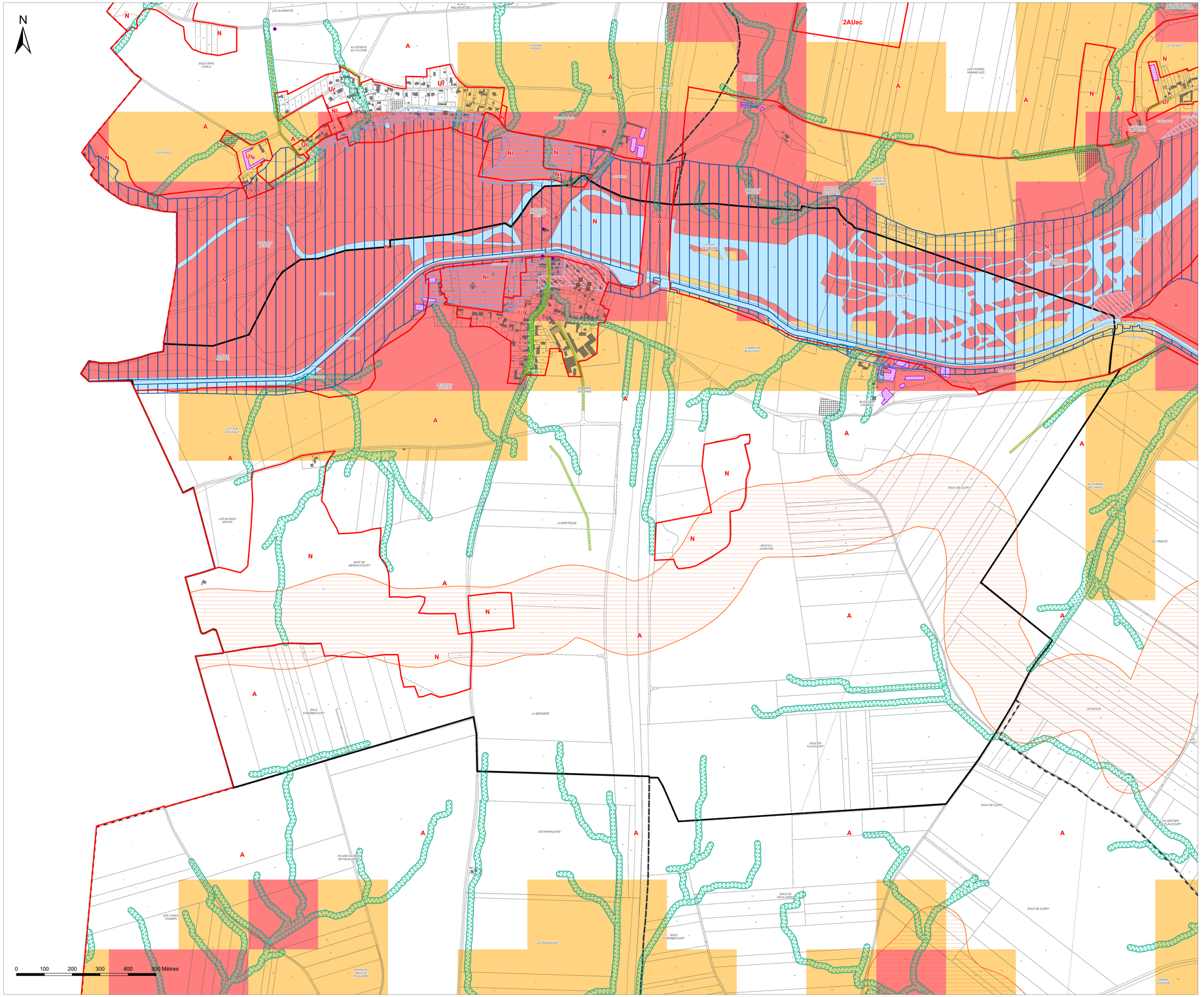

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 23/60

Étricourt-Manancourt

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Bourgogne Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

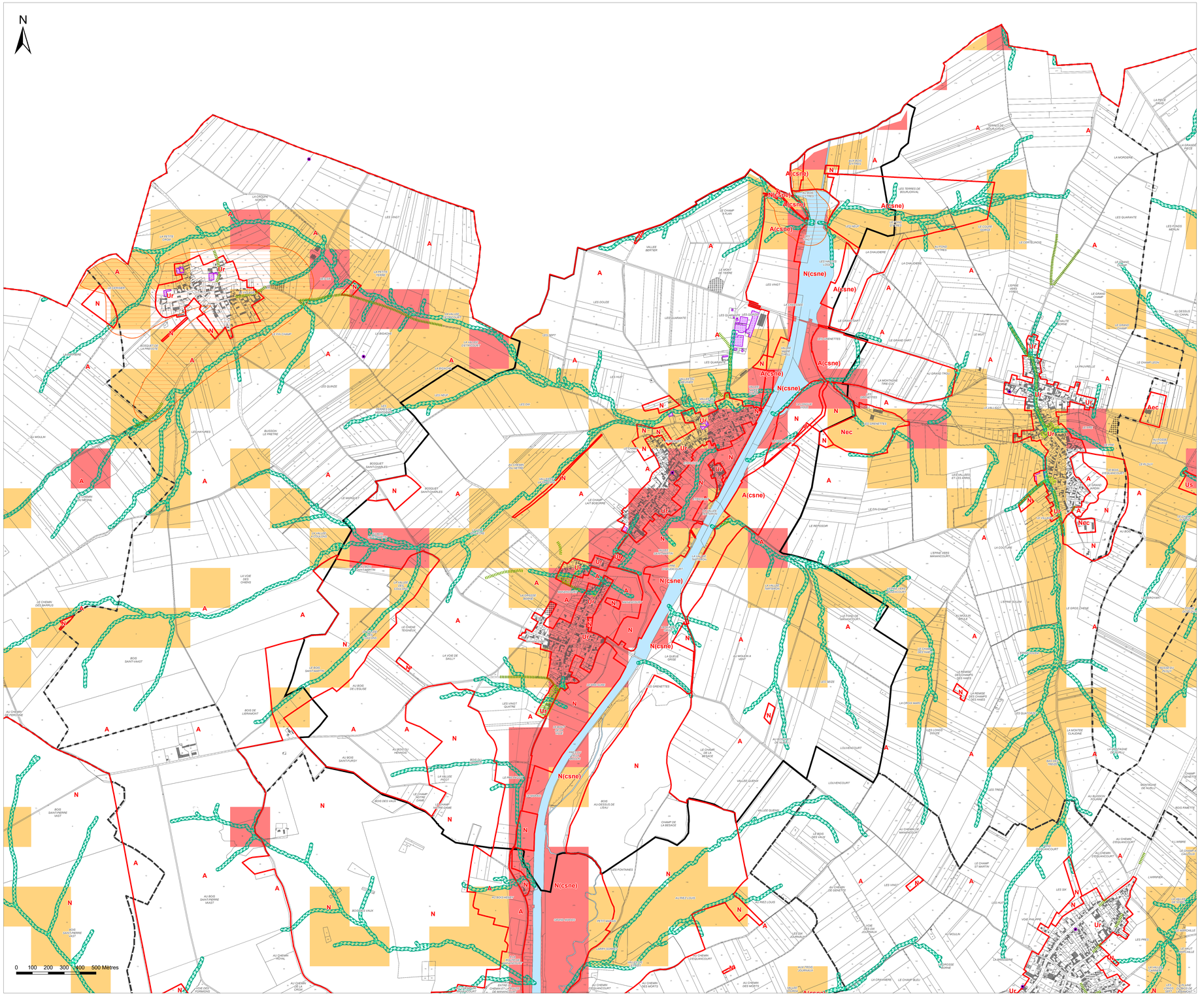
N
0 100 200 300 400 500 Mètres
A
N
Uf
Ue
Us
Aec
Nec
A(csne)
N(csne)
LA CROIX MORON
LES VINGT
LA PETITE VALLÉE
LES DOUZE
LES QUARANTE
LES TERRES DE BOURJONVAL
LA CHAUDIÈRE
LE CHAMP D'ELAN
LA MORDERNE
LA GRANDE PIÈCE
LES FONDS MERLIN
LE GRAND CHAMP
LE CHAMP LEGOY
LES GRENETTES
LE GRAND DART
LE MUR
LA MONTAGNE TIRE-CUL
LA MONTAGNE DU MOULIN
LES TREIZE
LE CHAMP GENEVIÈVE
LE BOIS DE L'ÉQUIPAGE
LE GRAND JARDIN
LE FIN CHAMP
LE RENCOUR
LA COUTURE
LE GROS CHÊNE
LE CHAMP DE L'ÉGLISE
LA REMISE DES CHAMPS DES HARS
LES LONGS SOLES
LA MONTÉE CLAUDINE
LE CHAMP DE LA BESACE
LE BOIS DES VAUX
LE CHAMP ST MARTIN
LES SIX
LES PRÉS
LE HAUT DE LA CALLE
LA CALLE
LA VOIE DES CHIENS
LE CHEMIN DES BARRUS
LE CHÊNE TESNIÈRE
LE BOIS SAINT-MARTIN
AU BOIS DE L'ÉGLISE
BOIS SAINT-VAAST
BOIS DE L'ERMAICHT
AU BOIS SAINT-PURSEY
BOIS SAINT-PIERRE VAAST
AU CHEMIN ROYAL
AU CHEMIN DE LA CROIX
LA VOIE DE SAILLY
LA QUEUE GRISE
LES VINGT-QUATRE
LES MEDE
LA GRANDE MARE
LES FONTAINES
AU RIEZ LOUIS
LA VALLÉE DE LA CALLE
LA VALLÉE TATTEGUIN
LA VALLÉE DE L'ÉTANG
LA VALLÉE DE LA CALLE
LA VALLÉE DE LA COLLINE
LA VALLÉE DE LA CROIX

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 22/60

Éterpigny

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

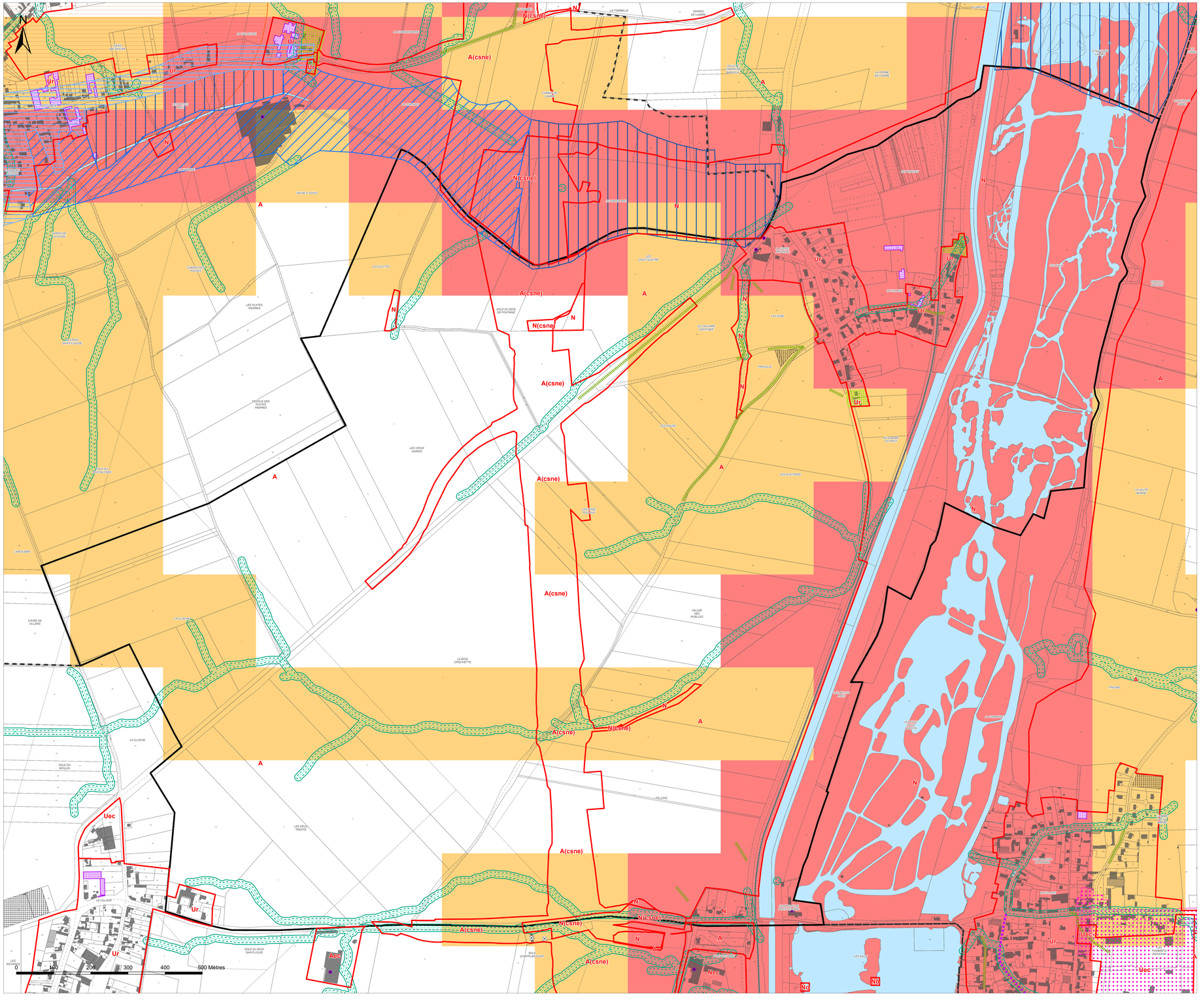

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 21/60

Estrées-Mons

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts de France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif Central
Seine-Normandie · Ile de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

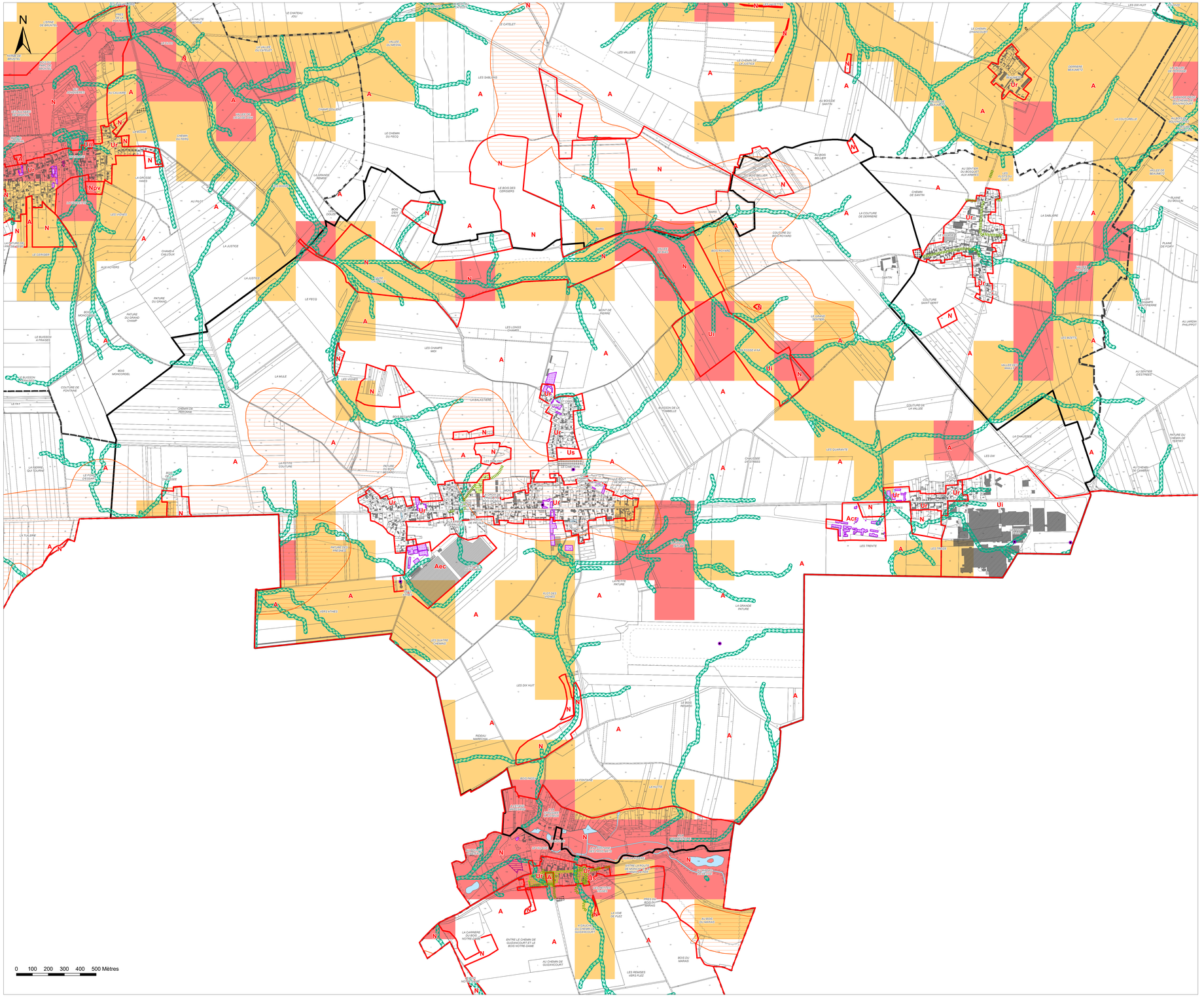

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 20/60

Équancourt

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

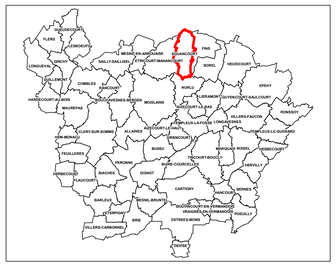

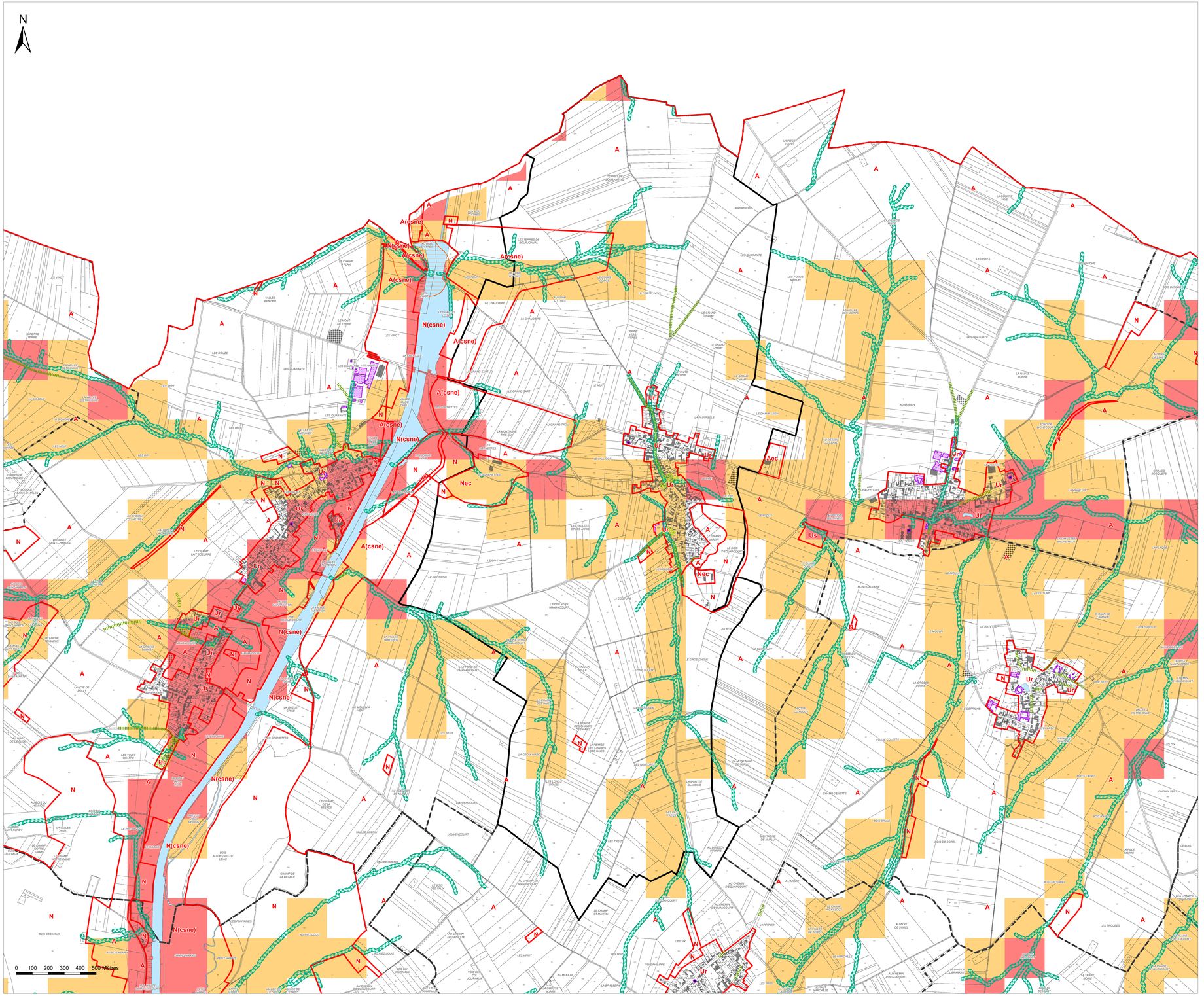

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 19/60

Épehy

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 18/60

Driencourt

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

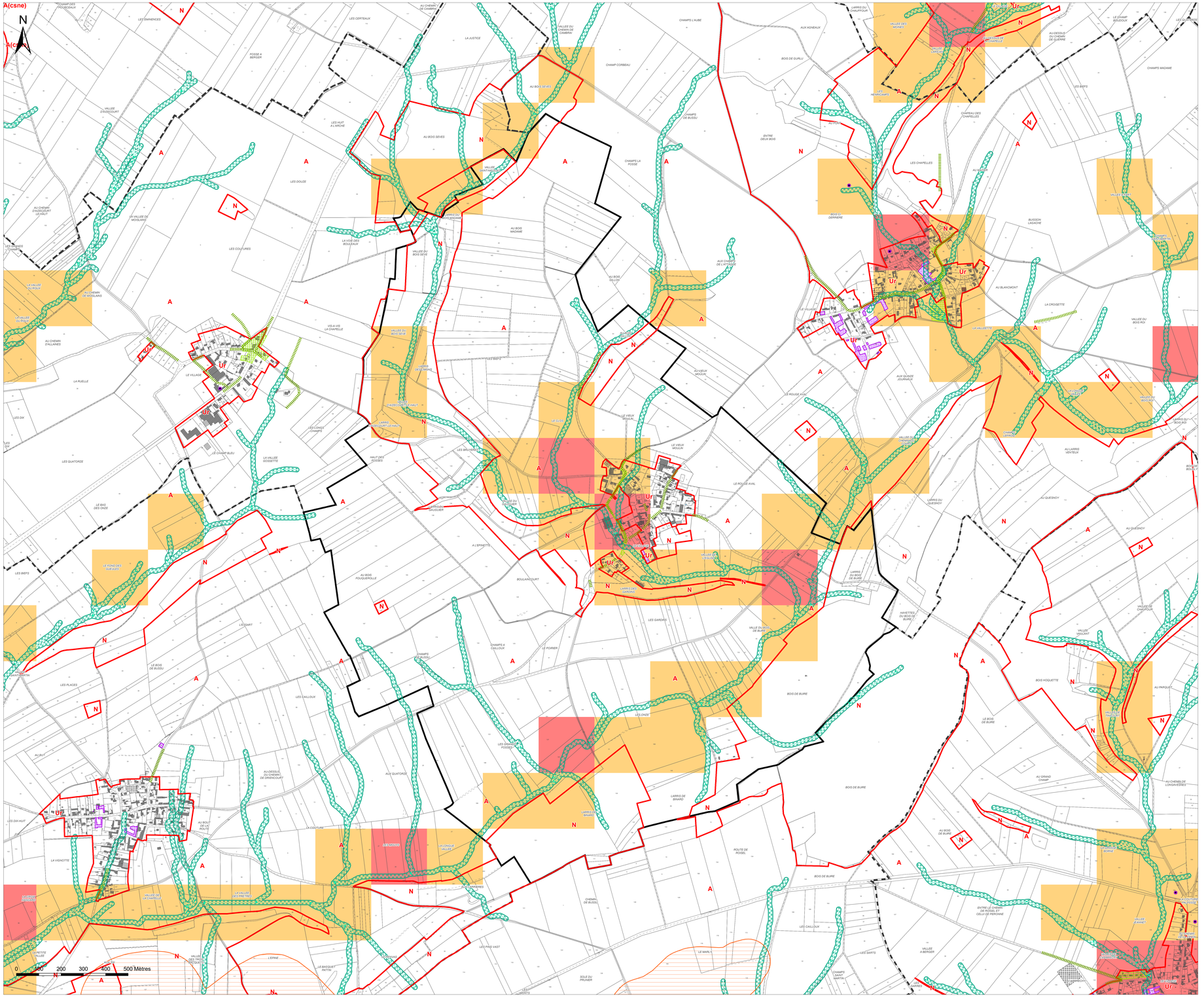

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 17/60

Doingt

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

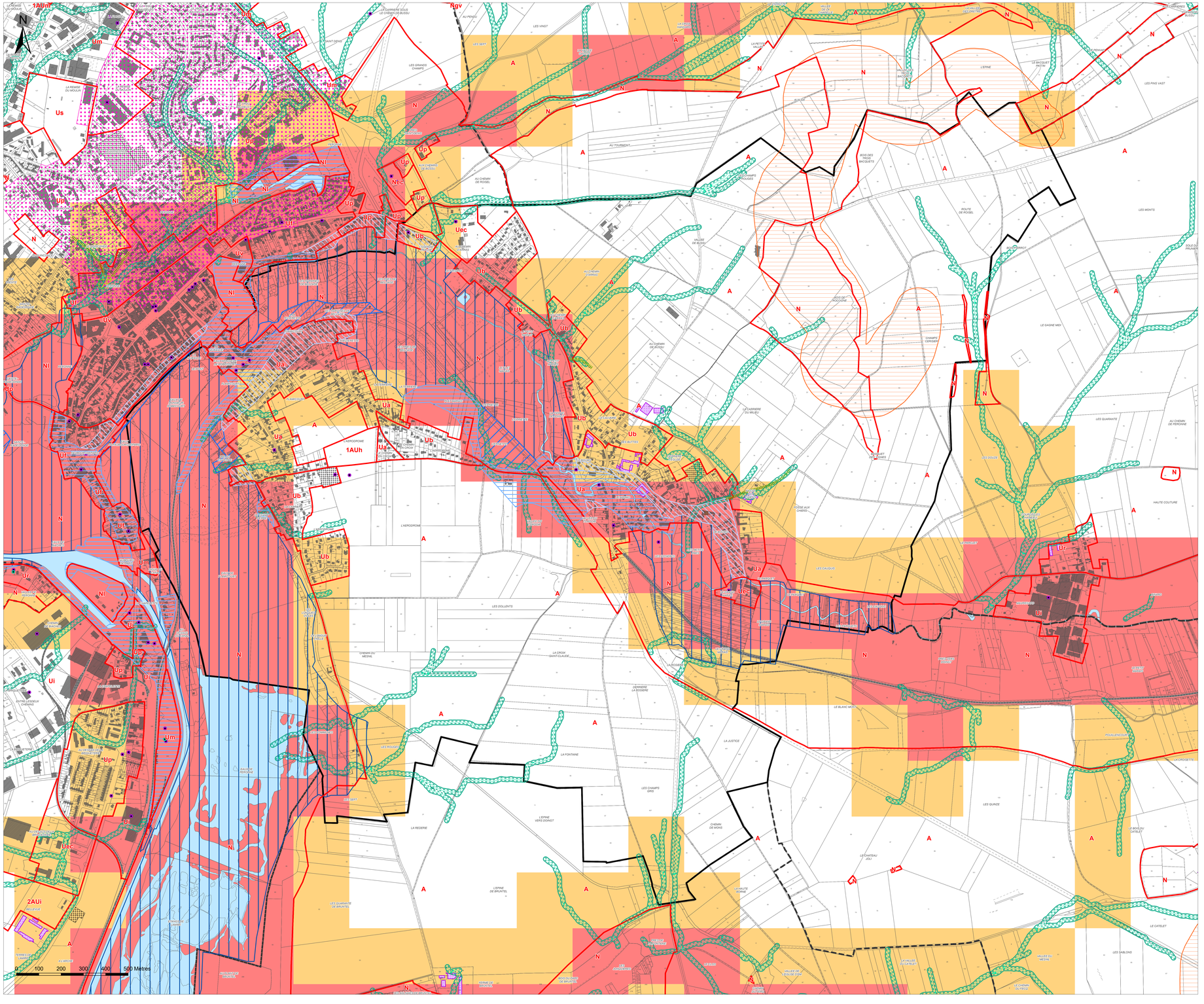

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 16/60

Devise

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

HOMBLIÈRES
FLERS
CANAPLES
LONGUEVAL
BUSSY-LES-DAOURS
MORCOURT
CORBIE
VILLE-SUR-ANCRE
ALBERT
MIRAUMONT
BRAY-SUR-SOMME
PÉRONNE
MESNIL-BRUNTEL
BRIE
ESTREES-MONS
ROISEL
HANCOURT
TEMPLEUX-LA-FOSSE
LONGAVESNES
GUYENCOURT-SAULCOURT
EPEHY
HEUDICOURT
SOREL
VILLERS-FAUCON
METZ-EN-COUTURE
LEMPIRE
HONNECOURT-SUR-SOMME
MANANCOURT
VILLERS-CARBONNEL
TINCOURT-BOUCLY
NURLU
ESTRÉES-EN-CHAUSSÉE
VRAIGNES-EN-VERMANDOIS
ROISEL
ATHIES
MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS
CARTIGNY
GOUY
BANCOURT
BERNES
BUSSU
ESCAUFOURT
ESCAMPS
MOISLAINS
MANANCOURT
VILLERS-FAUCON
GOUZEAUCOURT
FINS
MESNIL-EN-ARROUAISE
SAINT-MAMMÈS
LIEUVILLERS
COMBLES
BIEFVILLERS-LE-BAS
MAUREPAS
LE TRANSLOY
FLAUCOURT
FEUILLÈRES
BOUCHAVESNES-BERGEN
MORCHIES
SOREL
EPEHY
HEUDICOURT
VILLERS-FAUCON
METZ-EN-COUTURE
GOUZEAUCOURT
VILLERET
TEMPLEUX-LA-FOSSE
LONGAVESNES
GUYENCOURT-SAULCOURT

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 15/60

Combles

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

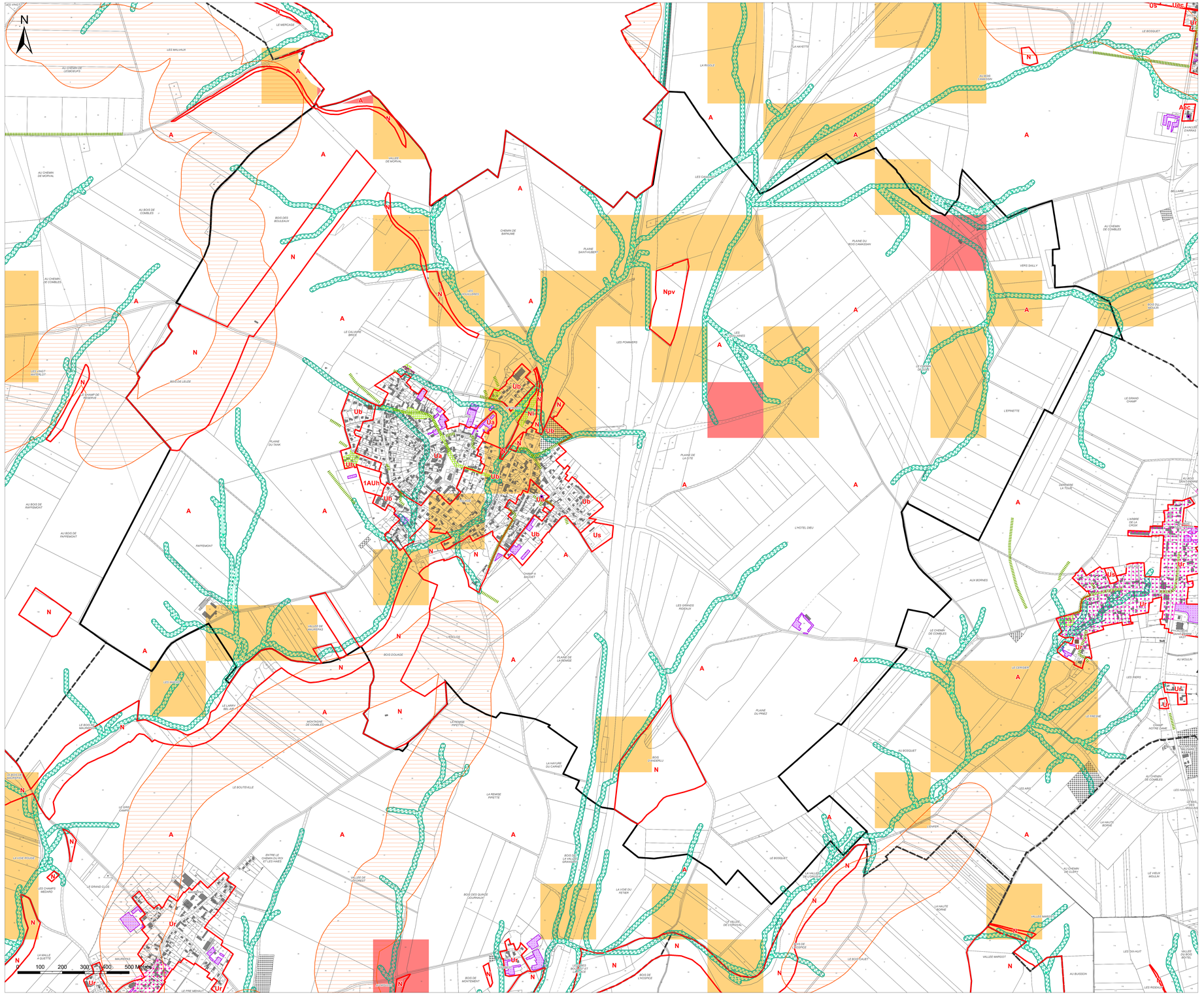

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 14/60

Cléry-sur-Somme

1:10 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

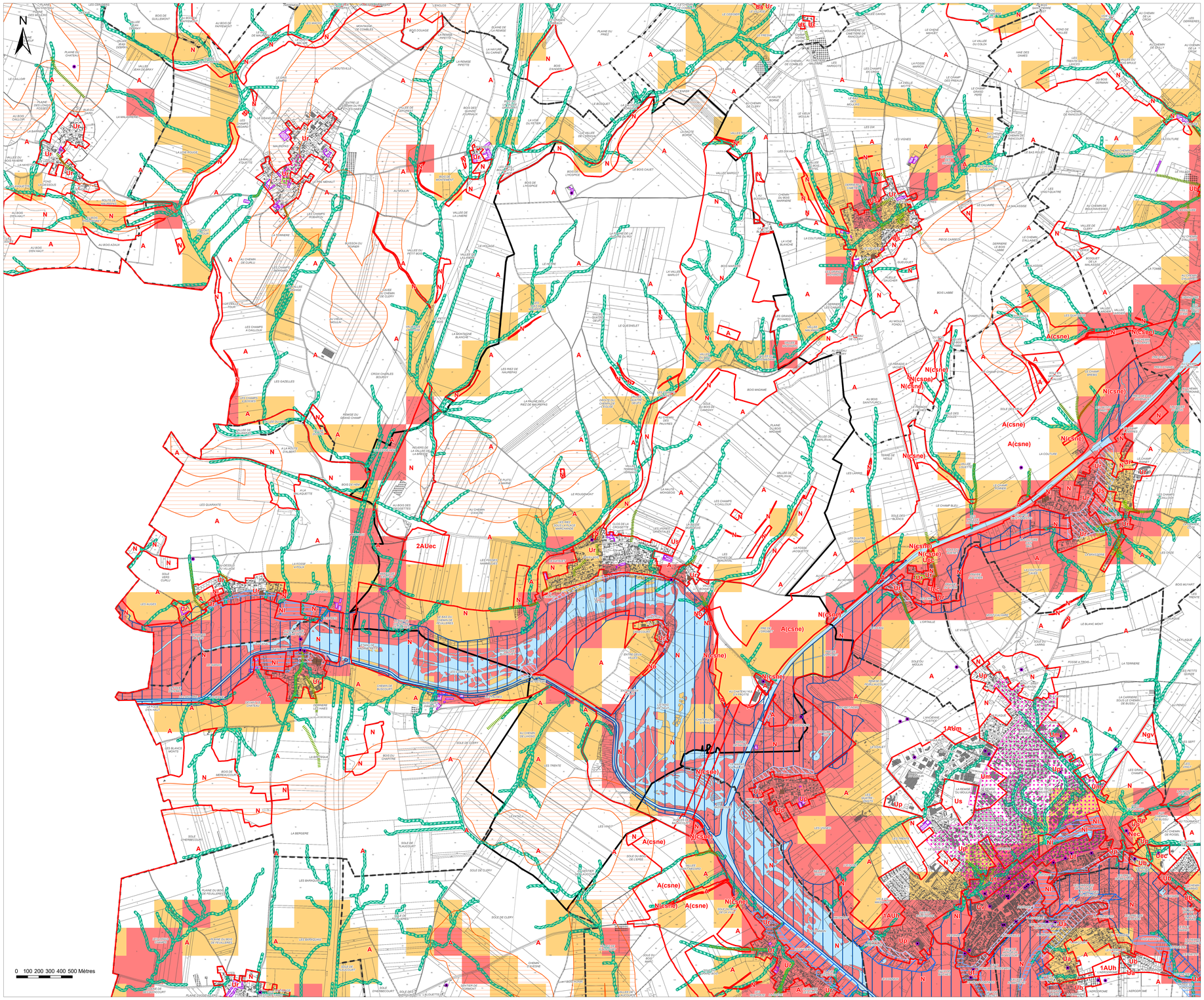

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 13/60

Cartigny

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

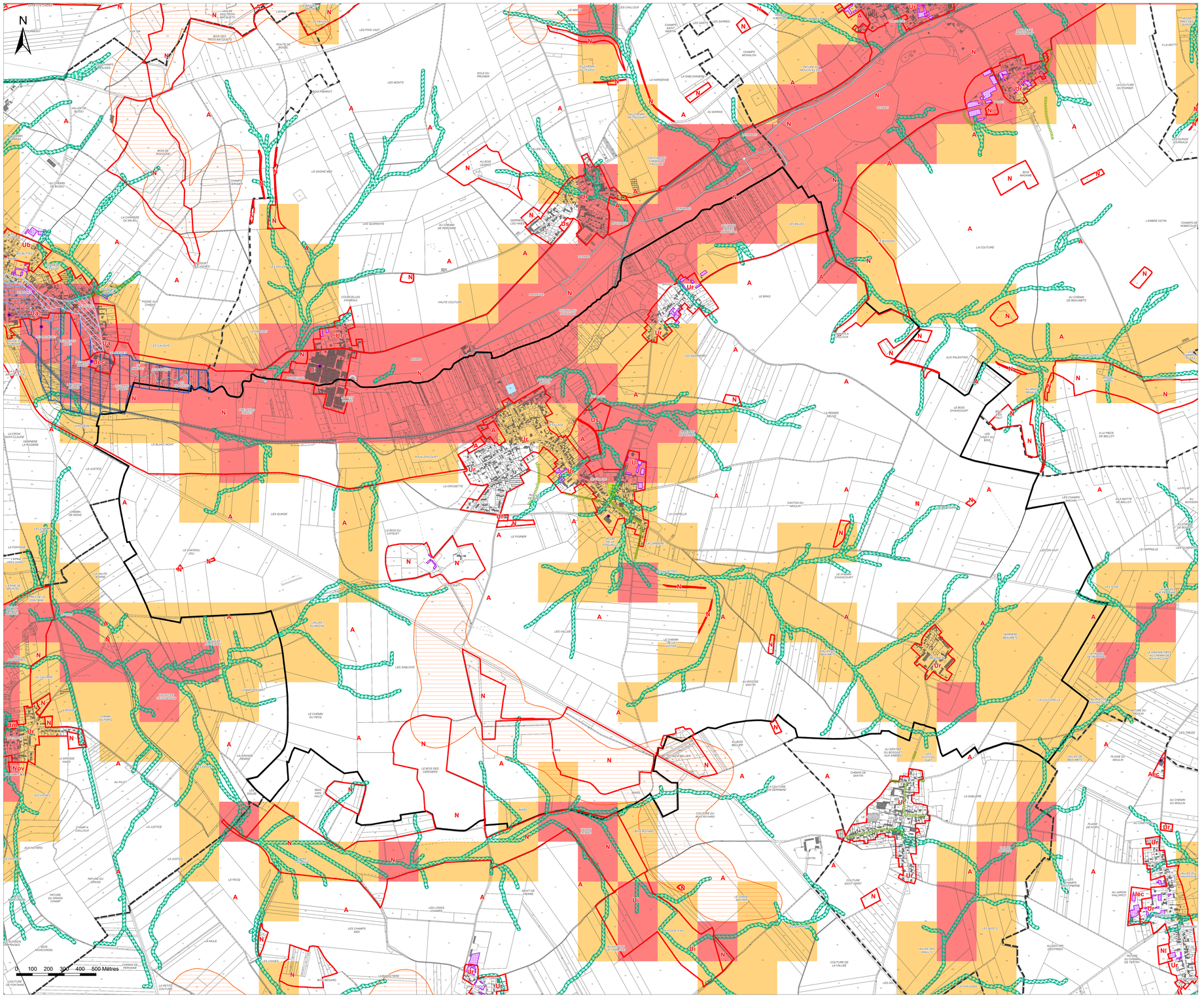

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 12/60

Bussu

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts de France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

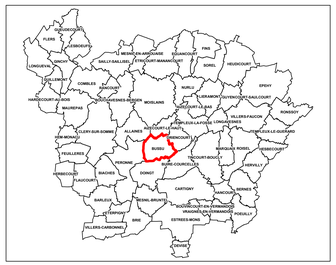

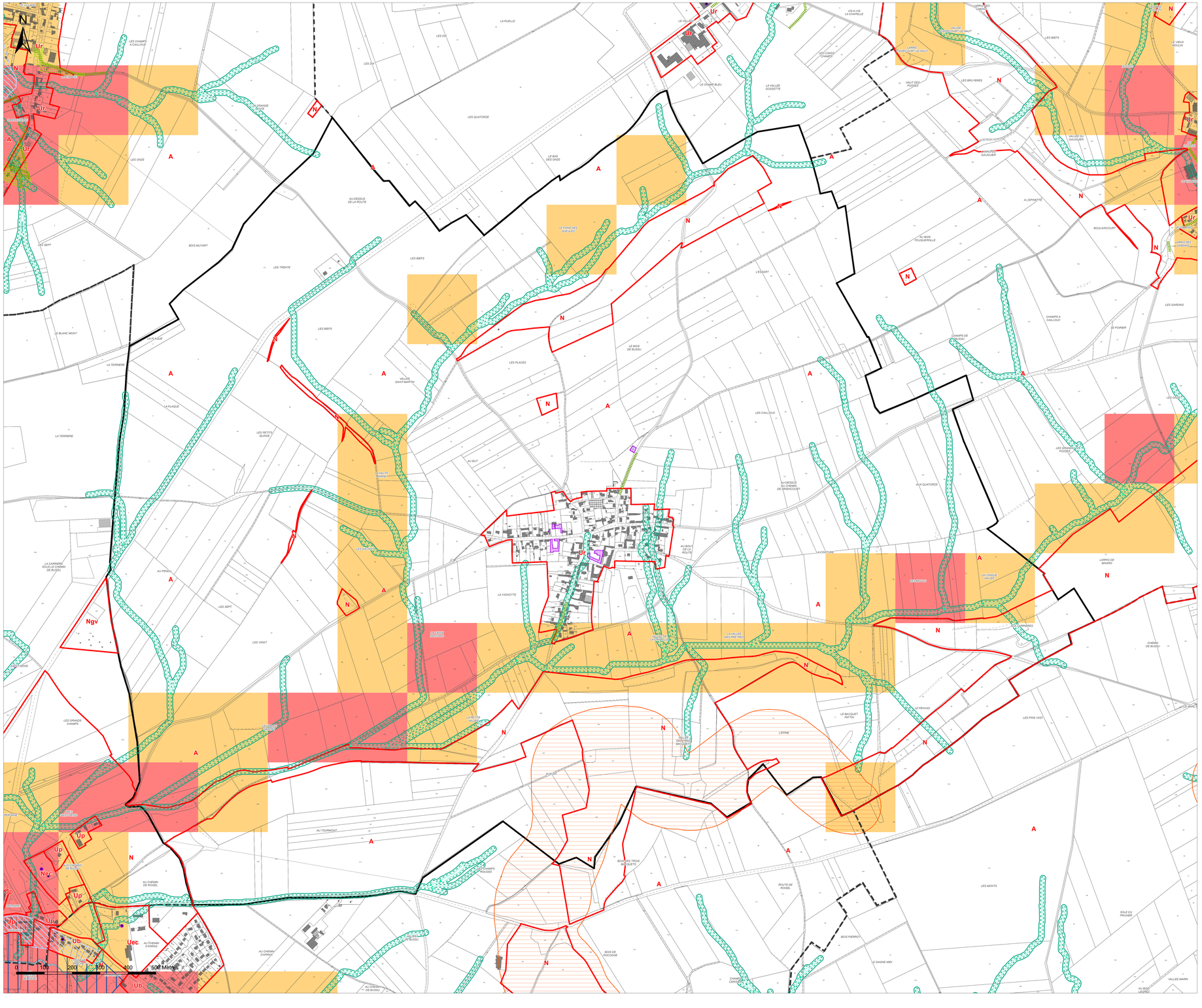

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 11/60

Buire-Courcelles

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche-Comté | Sud

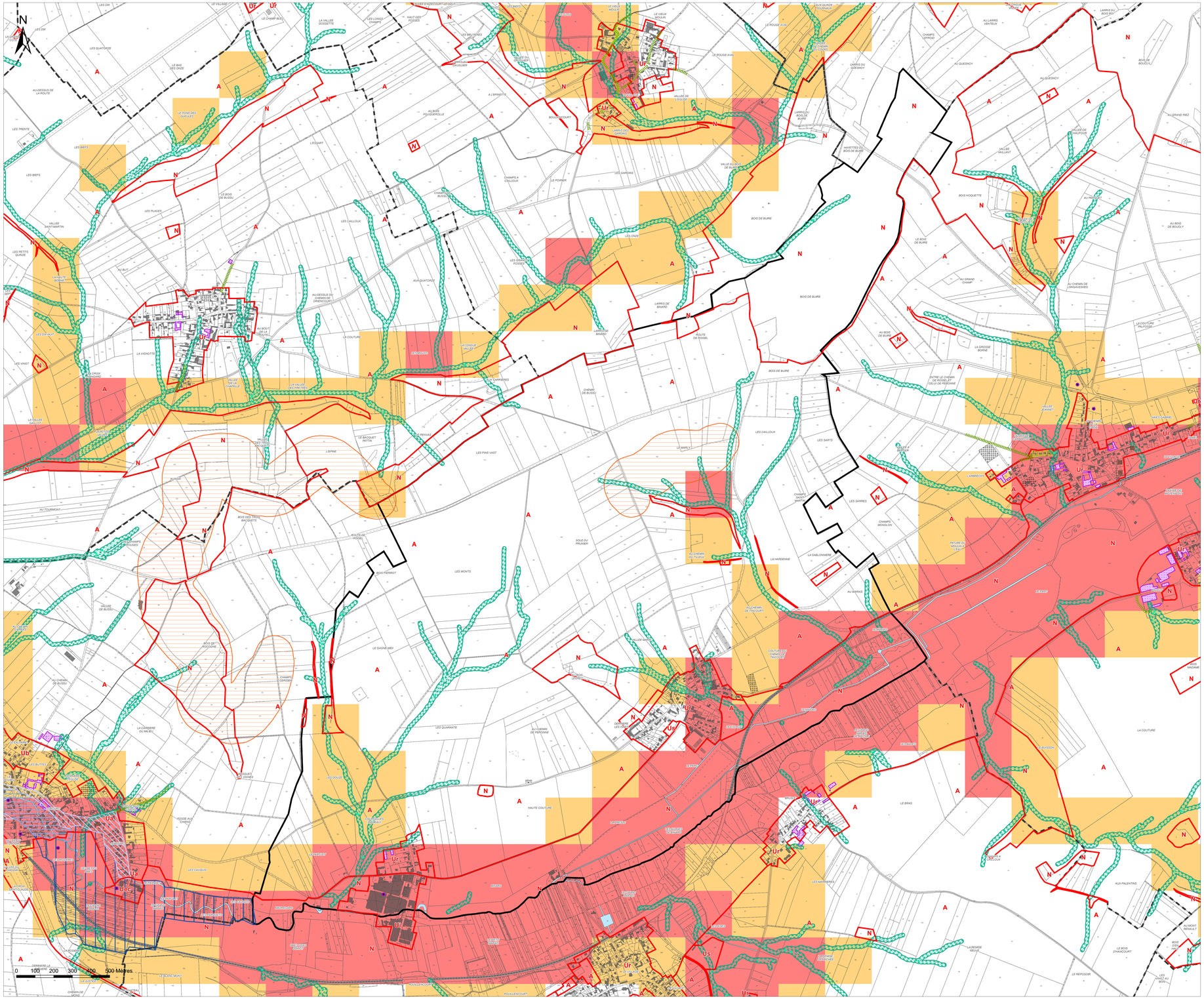

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 10/60

Brie

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

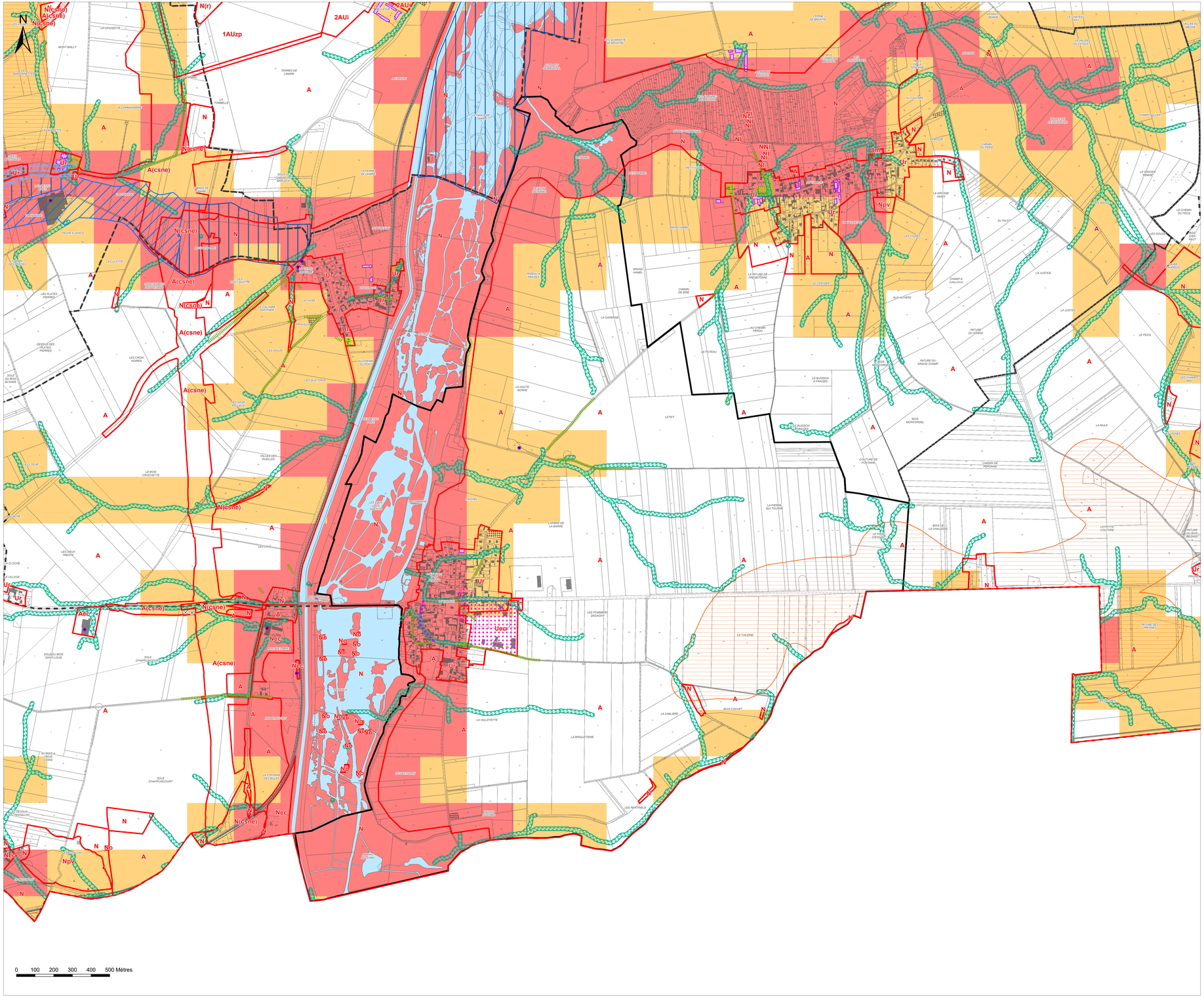

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des précisionnations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des précisionnations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des précisionnations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 9/60

Bouvincourt-en-Vermandois

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts de France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

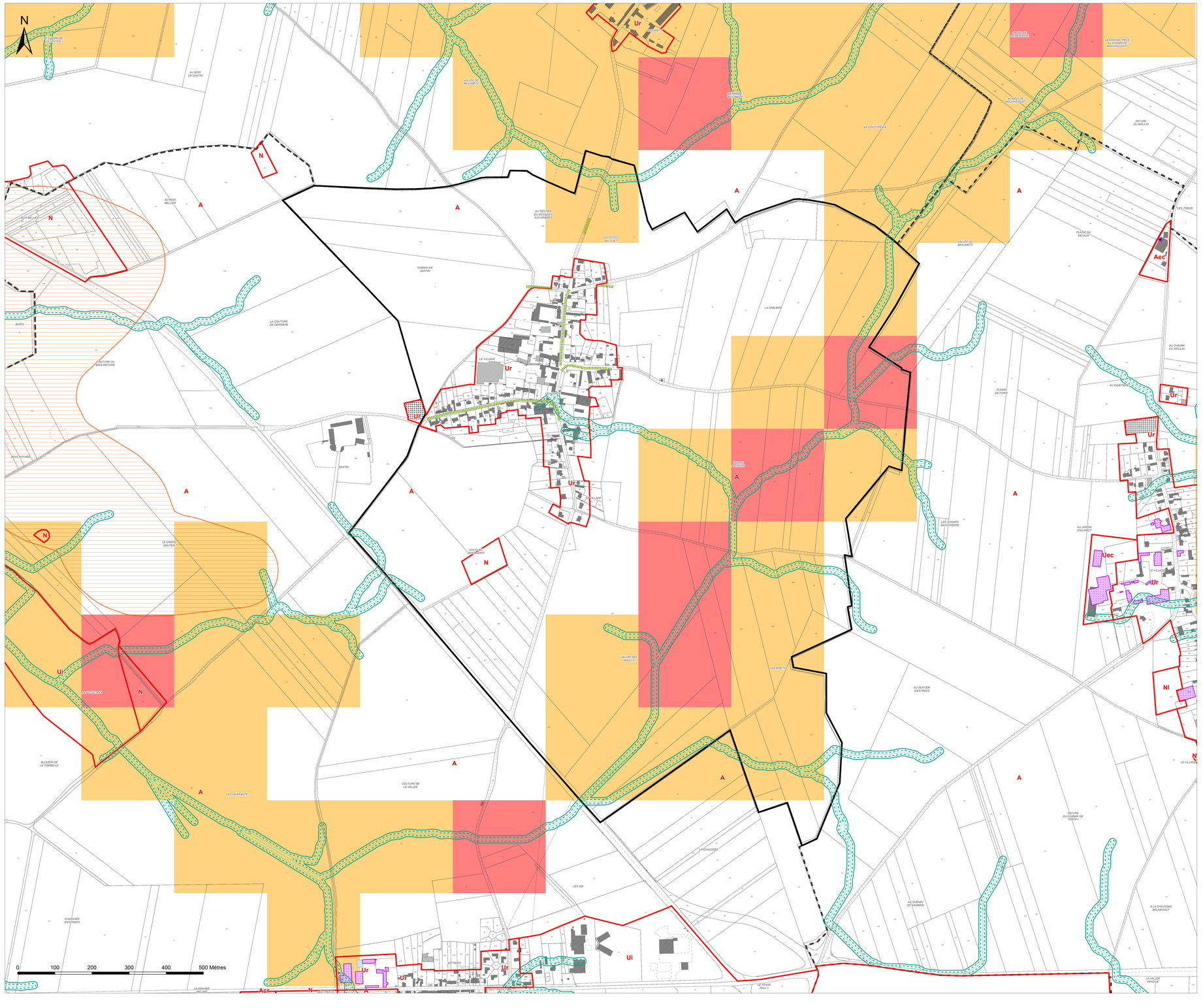

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 8/60

Bouchavesnes-Bergen

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

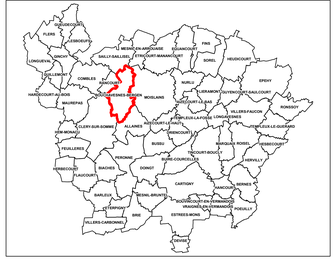

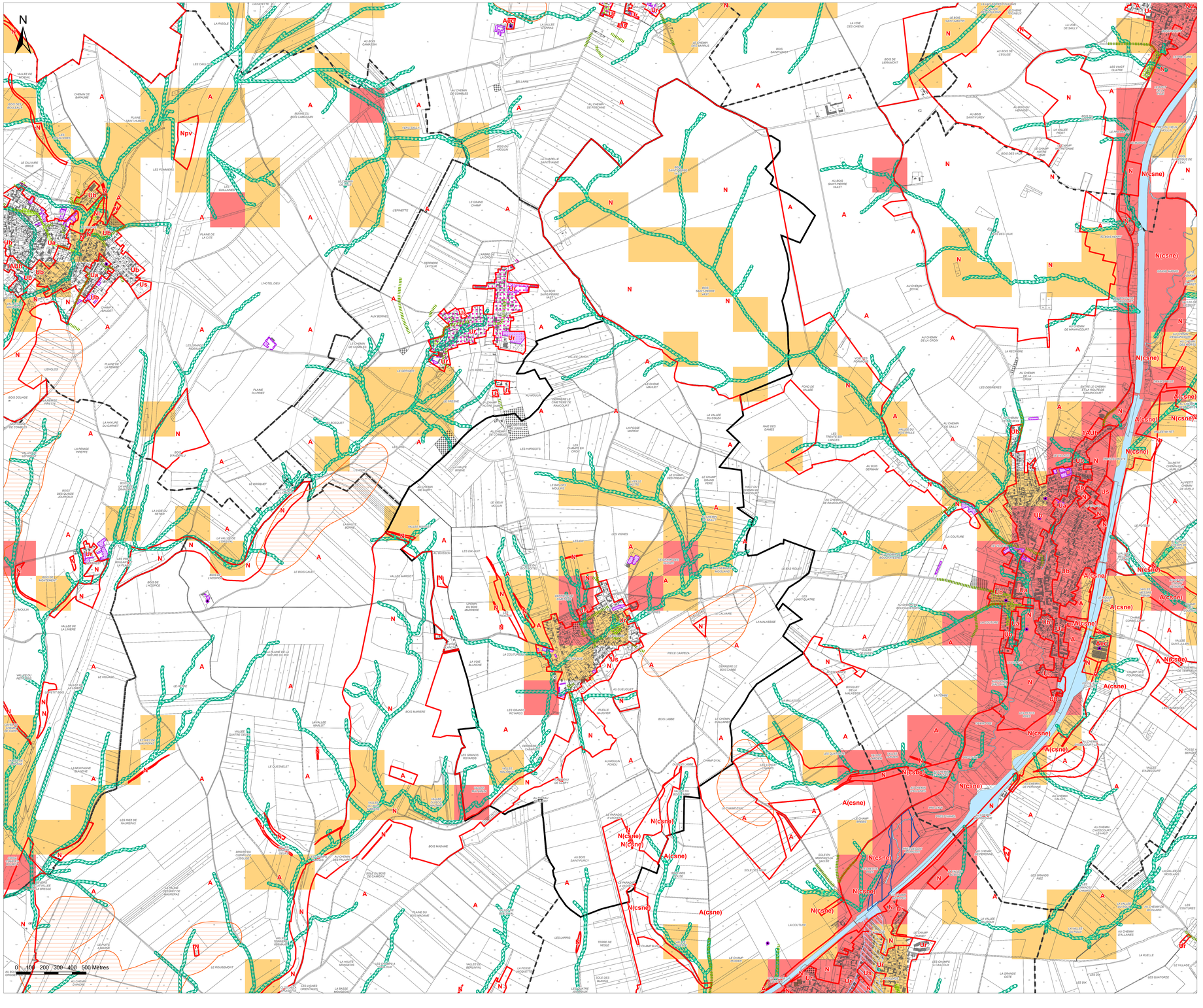

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 7/60

Biaches

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé urbanisme

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche Comté · Sud

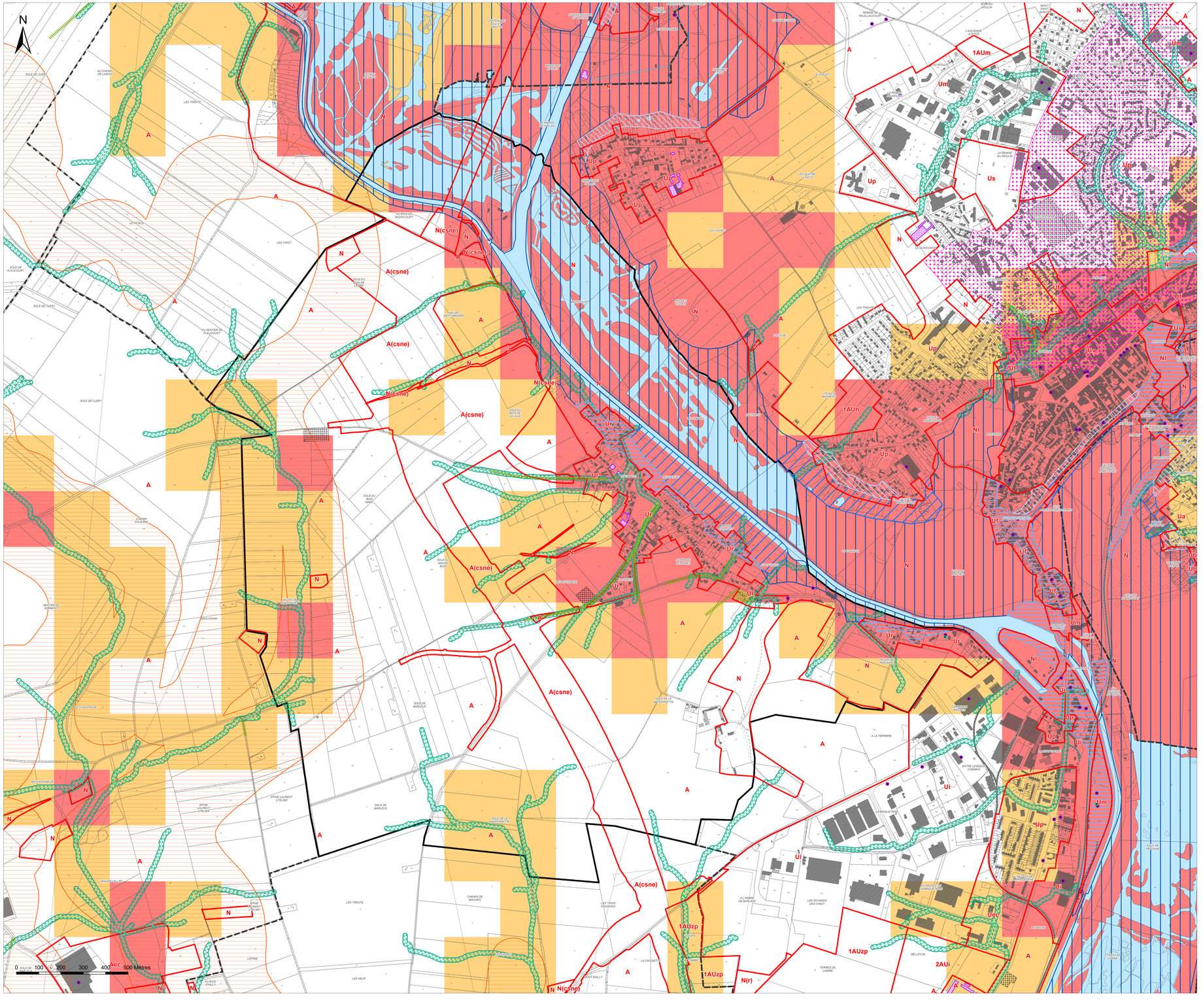

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 6/60

Bernes

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé CORE

Hauts de France · Grand-Est · Val de Loire · Auvergne Massif Central
Seine Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

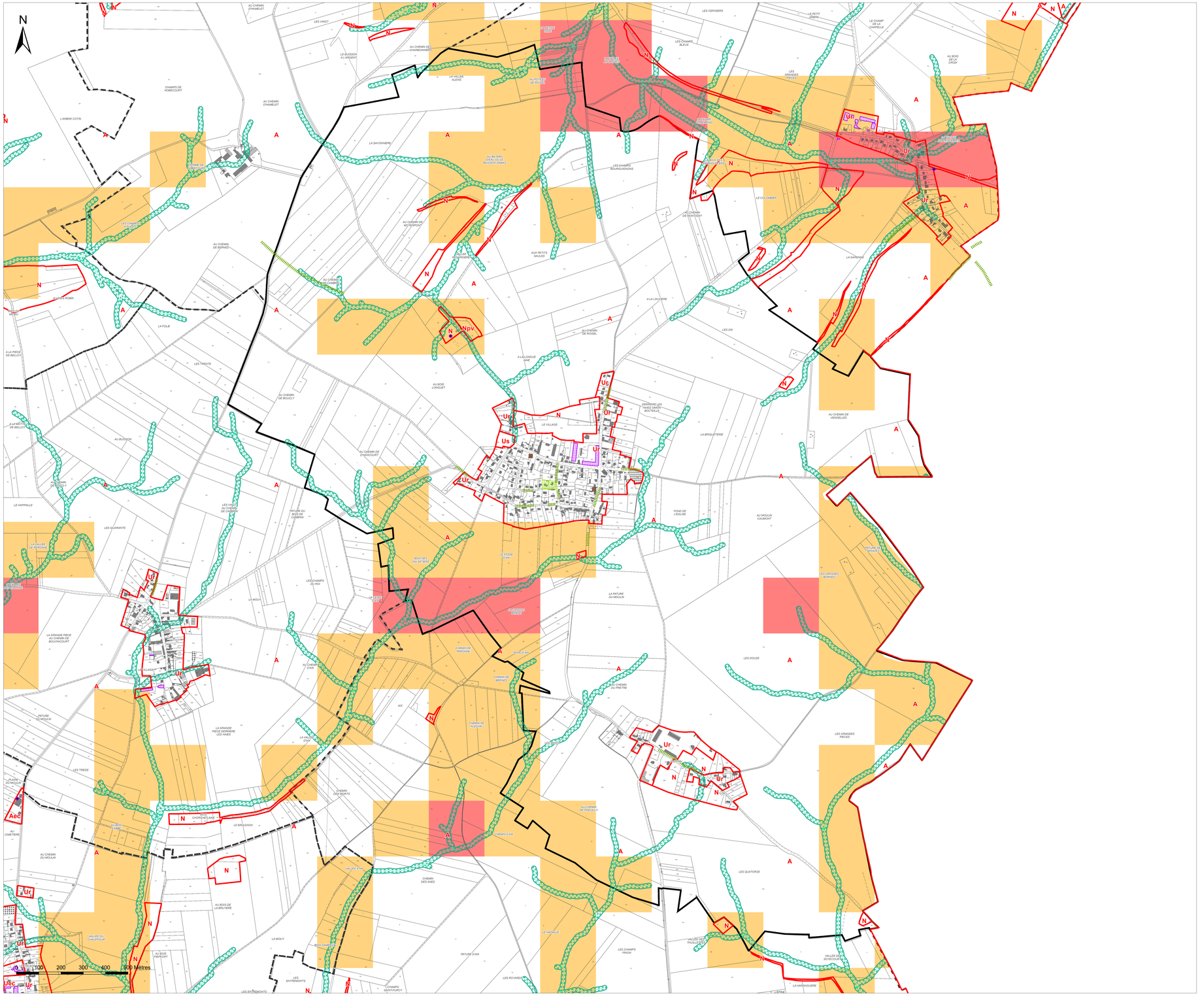

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 5/60

Barleux

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts de France | Grand Est | Val de Loire | Auvergne Massif Central
Seine Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud

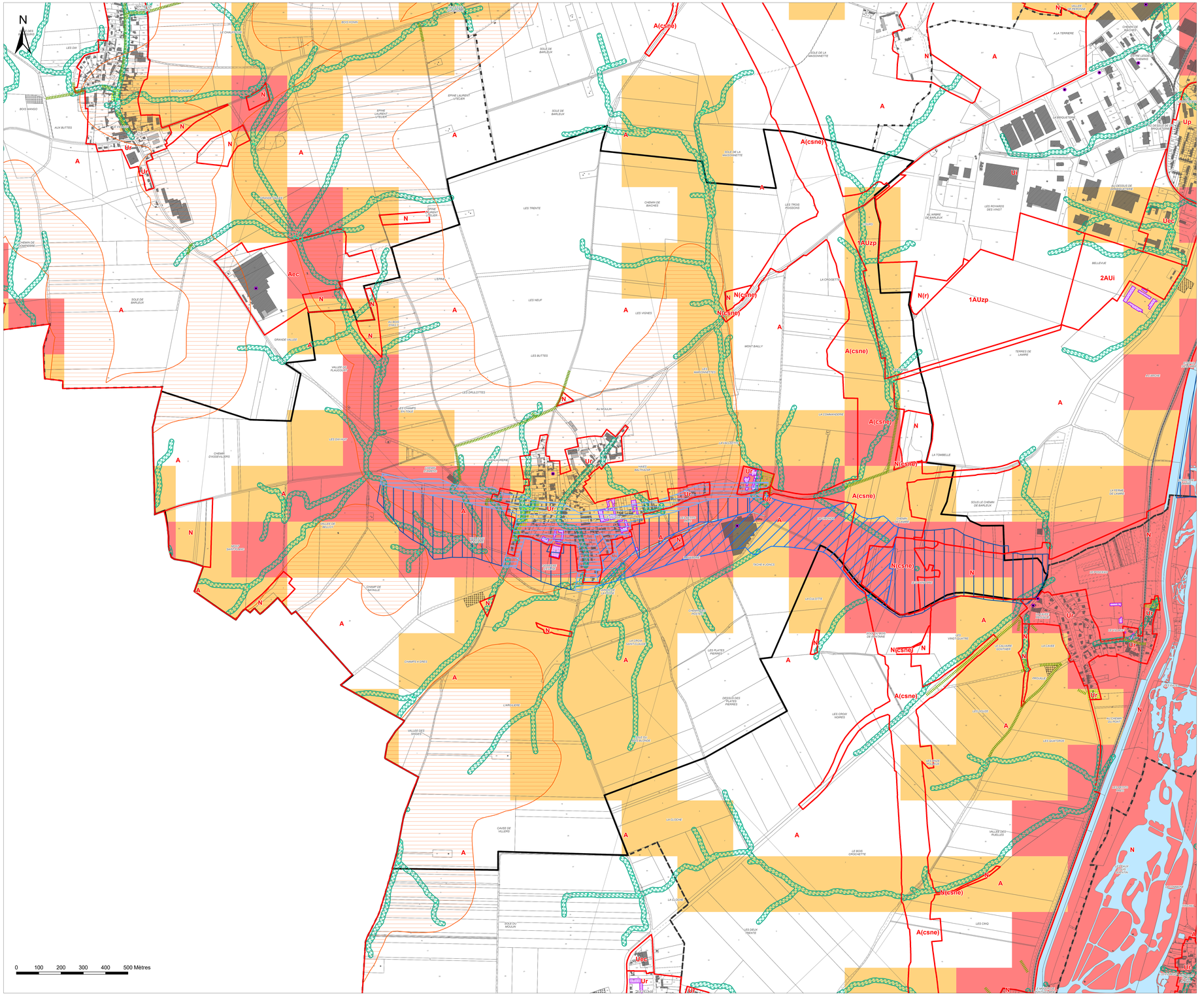

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 4/60

Allaines

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddicé.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie | Île-de-France | Bourgogne-Franche Comté | Sud

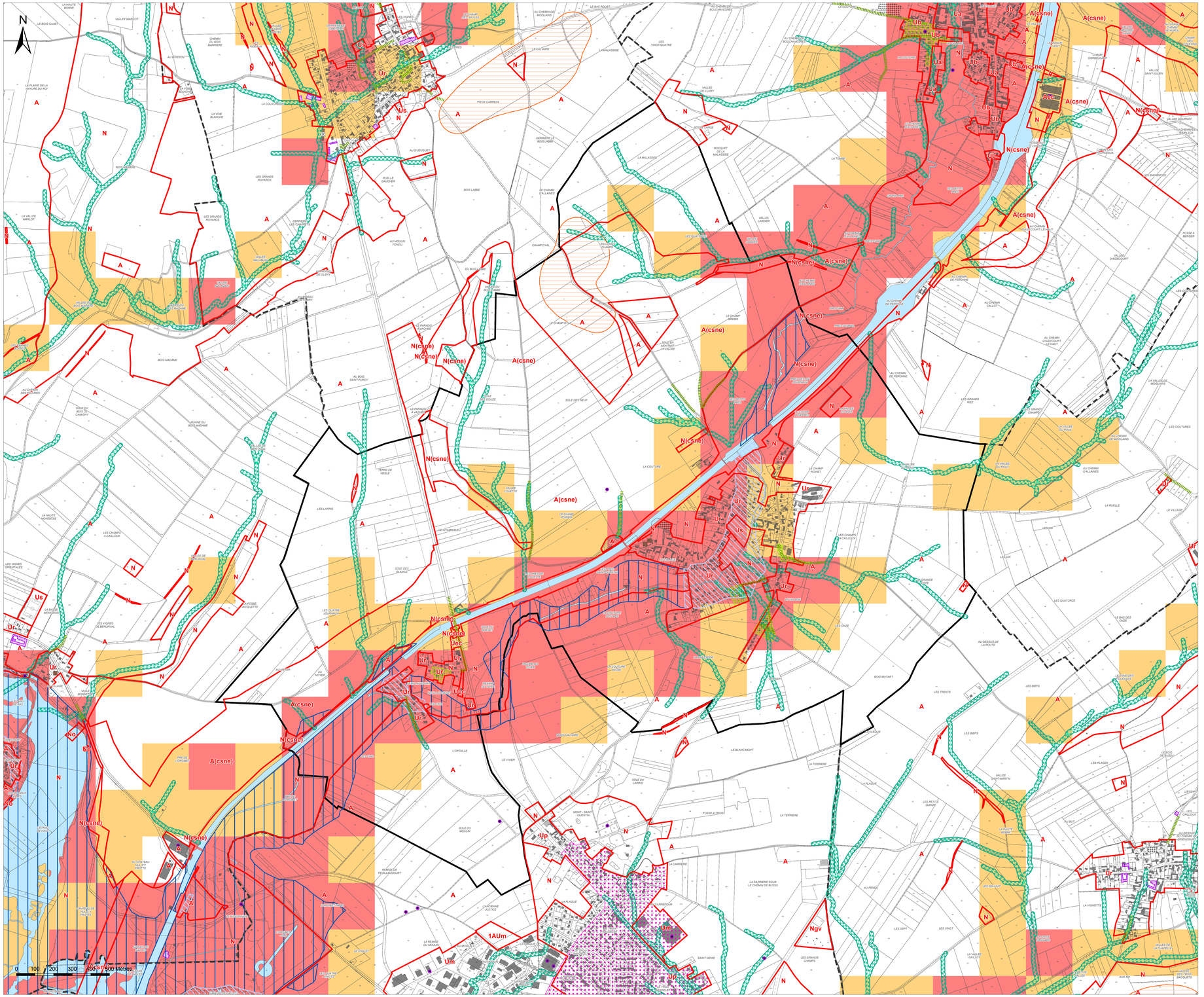

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 3/60

Aizecourt-le-Haut

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne-Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne-Franche-Comté · Sud

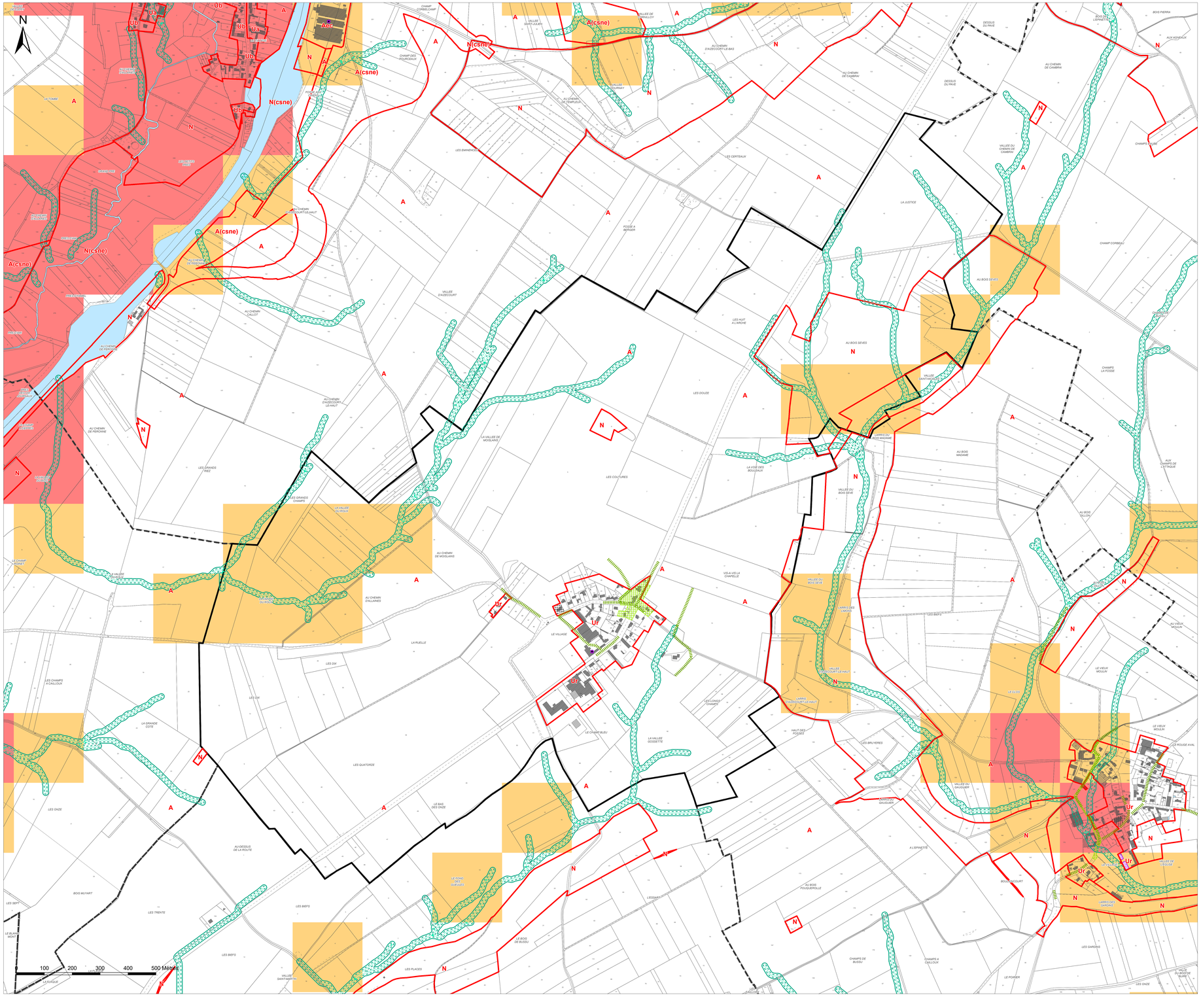

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis n° 2/60

Aizecourt-le-Bas

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Péronne,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

1er ARRÊT LE : 21/09/2023
2ème ARRÊT LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : 22/12/2025

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche-Comté · Sud

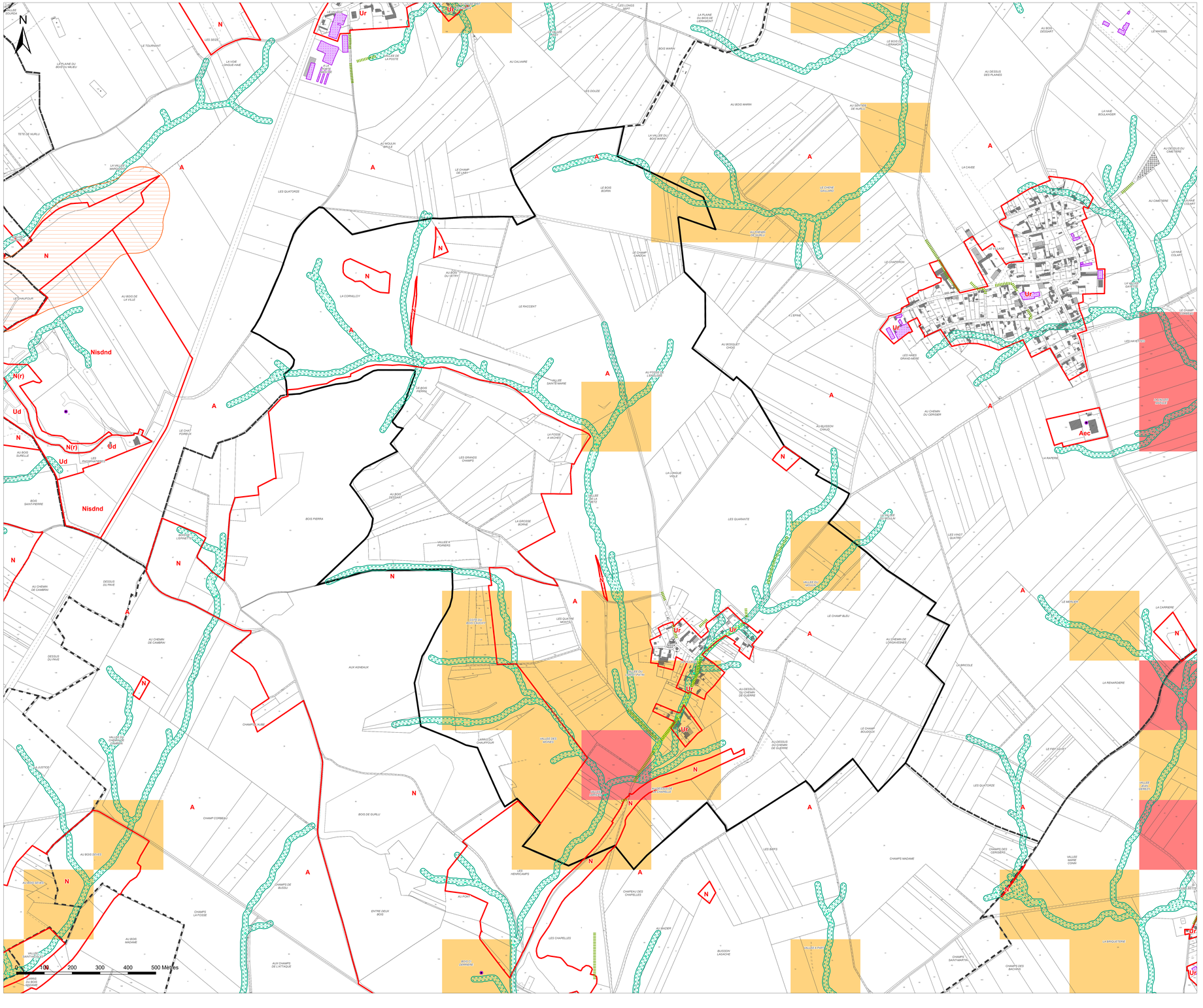

Légende

Eléments de contexte :

- Surfaces en eau
- Construction manquante au cadastre
- Construction détruite
- Limites des zones et des secteurs
- Bâti agricole identifié lors de l'enquête agricole

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4

Zonage pluvial :

- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
- Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
- Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
- Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme (à Combles, Devise et Mesnil-Bruntel)

Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait / gonflement d'argiles moyen. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Sites et sols (potentiellement pollués) :

- Secteur d'information sur les sols
- Site BASOL
- Site CASIAS

Autres :

- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
- Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.